

**version 002**

UN PROCESSUS COMPLET DÉMOCRATIQUE POUR LE RIC

# **DELIBERATUM RÉFÉRENDATAIRE**

par Natasha Bernal, Conceptrice Innovation – juin 2019

## **PREAMBULE**

**Tous les quotas et chiffres que nous posons sont indicatifs et réajustables.**

Il nous semble plus efficace de laisser ces **quotas à discussion pour une prochaine étape** afin que des calculs de probabilités, des tests in situ et peut-être des données dont nous n'avons pas connaissance à ce stade puissent poser ces chiffres sur un socle tangible.

Compte tenu de l'ampleur des paramètres et de la petite semaine que nous avons pu consacrer à ce document...

Vous trouverez sûrement encore des garde-fous et fonctionnements que nous n'avons pas exploré. Nous espérons cependant apporter des pistes et des clés pour **un processus de RIC équilibré qui donne confiance à l'ensemble des citoyens et crée un renouveau démocratique.**

## TERMES UTILISÉS

---

**CCDum** = Abbréviation de Conseil Citoyen des Deliberatum

**Communauté(s) Citoyenne(s)** = groupe de citoyens ayant des communs de tous types

*Par exemple, une communauté citoyenne sur un Délibératum au sujet des feux de forêts pourrait être « personnes isolées, vivants à la montagne, communes <1000 habitants, climat chaud ou aride » etc, on peut multiplier les critères*

**Algorithme raisonné** = système de croisement de données/de facteurs qui proportionne et équilibre l'importance d'une problématique ou d'un bouquet

*La démocratie par la loi du plus grand nombre n'est favorable qu'aux larges communautés au détriment des plus petites et n'est pas juste. Pour un système démocratique juste, il faut prendre en compte l'avis de tous mais surtout l'avis des personnes directement impactées, la taille des communautés citoyennes qui en jouissent paisiblement versus celles qui en patissent, et l'élasticité des solutions envisageables,, peut-on trouver facilement ou difficilement un consensus entre les communautés. D'autres facteurs spécifiques s'ajoutent en fonction du secteur.*

**Majorité naturelle** = majorité qui découle de l'algorithme raisonné

**Ascenseur de priorité** = l'ordre dans lequel les bouquets ou problématiques sont placés en fonction de l'algorithme raisonné par la majorité naturelle.

**Citoyens Actifs** = Citoyens présents aux audiences citoyennes d'un Deliberatum à 70% ou ayant regardé les replay sur la plateforme à 70% avec participation par avis

**Equilibrium** = expérimentations sur un échantillon de territoire ou de « communautés citoyennes » en vu de tester des solutions lorsque les clivages idéologiques sont trop importants



## QUESTION 1 – TYPES DE RIC

Selon vous, quels sont les différents types de RIC que vous proposez ? Pouvez-vous les détailler brièvement ?  
Si vous faites une distinction entre le niveau national et local, merci de préciser pourquoi et comment ?

# En synthèse

**Le Deliberatum est un processus** qui s'articule en 3 phases :

01 - **REMONTÉE DES PROBLÉMATIQUES** et **RESPONSABILITÉ DES ÉLUS**

02 - **AUDIENCES, DEBATS, ATELIERS** et **PROPOSITIONS**

03 - **CAMPAGNE, REFERENDUM CITOYEN** et **ADOPTION**

**Le Deliberatum, un processus global de démocratie semi-directe.**

Le processus est architecturé de sorte à constituer **un contre-pouvoir citoyen qui motive les élus** et en ultime recours **impulse un RIC**.

En phase 01, la **plateforme de Délibératum** permet aux citoyens de faire remonter **les problématiques et réformes qui sont d'importance majeure** du point de vue de la « majorité naturelle » des citoyens et d'exercer **une pression saine auprès des élus pour qu'elles soient traitées**.

En cas d'insatisfaction/d'incurie, selon l'ampleur des soutiens citoyens et notre algorithme raisonné d'IA, les « bouquets de problématiques » progressent jusqu'au **déclenchement d'un Délibératum**.

En phase 02, le Deliberatum donne le moyen aux citoyens de **substituer le corps de la nation toute entière à ses représentants**, ponctuellement, **pour traiter ces problématiques, avec l'intelligence collective de tous les citoyens** souhaitant y participer.

**La procédure de Délibératum** se déroule en **audiences citoyennes** de débats, pour **mise à niveau de connaissances** des participants, écoute et compréhension de toutes les parties impliquées ou impactées, puis donne lieu à des **ateliers de réflexion encadrés** desquels ressortiront **des propositions viables cherchant un consensus « pour le bien-commun »**. Elles sont départagées et les meilleures retenues pour le RIC.

En phase 03, éclairés par une **campagne d'information**, l'ensemble des citoyens décide par voie de **Referendum** à niveau local, geotransversal, sociotransversal ou national, quelle proposition leur convient et leur décision devra faire foi.

# Le Deliberatum, un processus global de démocratie semi-directe

Le Deliberatum est un processus qui met la SMART TECH au service de l'humain

Concrètement et pour bien clarifier, **le processus de Déliberatum se fait à travers une plateforme d'IA** qui permettra :

- de **trier, regrouper et dispatcher les participations citoyennes** de façon intelligente en lots de problématiques similaires et corrélées afin de créer des « bouquets de problématiques », d'obtenir une vision de **l'écosystème de problèmes, dépendances et impacts**
- de **remonter automatiquement les problématiques aux élus qui sont en responsabilité**, de faciliter la communication citoyens-élus, une traçabilité des actions, de comprendre les freins à la résolution et, si nécessaire, de reformuler les problématiques dont l'origine a été mal ciblée
- pour chaque problématique, de **detecter les « communautés citoyennes » concernées**, d'informer les citoyens et de coordonner des **débats en Audiences citoyennes** en physique ou en ligne tout en protégeant leur identité
- de permettre à la résolution d'une problématique locale de profiter à plus de citoyens **en permettant un RIC geotransversal ou sociotransversal**
- de rapprocher en **groupes de travail équilibrés les citoyens souhaitant faire des propositions de solutions**
- de **comparer les propositions pour analyser les modalités similaires**, permettre de les fusionner ou de rapprocher leurs groupes de travail
- de **sonder le « consensus » auprès de « communautés citoyennes » directement impactées par les propositions** pour ne garder que les plus satisfaisantes pour toutes les parties

# Quel RIC ?

Les types de RIC\* qui peuvent être menés par Déliberatum sont :

- **Fonctionnels et Décisionnels** *au niveau local ou geotransversal ou sociotransversal ou National*  
*La façon dont fonctionne une administration, un processus ou encore une décision par ex de construction de parc, d'église, etc ou encore la création de fonctions publiques comme des organismes de control environnementaux, etc*
- **Budgétaires** *au niveau local ou national*  
*La priorité d'investissement ou encore le rééquilibrage des budgets alloués à tel ou tel domaine, etc*
- **Boucliers** (ingérence ou impacts négatifs des politiques extérieures sur l'intérieur) *au niveau national*  
*La position et la défense des intérêts de la France au niveau de l'EU, l'Otan, l'ONU, etc vis à vis d'impacts directs sur les citoyens*
- **Législatifs et Abrogatoires** *au niveau national*  
*des lois existantes ou à créer par ex qui entravent le progrès ou compliquent la vie dans notre société*
- **Constituants**, sous conditions d'avoir un « Permis de Vote CIVIC+ », *au niveau national*

\*Les RIC peuvent être hybrides, c'est-à-dire à la fois Budgétaires et Législatifs, etc...

Pour le **Révocatoire**, nous mettons en place **d'autres systèmes de révocation et de non-renouvellement de mandat** qui ne le rendent pas essentiel en tant que RIC. A notre sens, sur ce point, la consultation citoyenne par referendum n'a pas vraiment de sens : un élu est en faute, il doit être **sanctionné de facto**.

*Voir question 3 dédiée au RIC RÉVOCATOIRE*

# Pourquoi ?

## COMMUNICATION, TRANSVERSALITÉ et PRESSION

Le Délibératum **fluidifie la communication citoyen-élus** et donne un aperçu aux élus de **l'ampleur du mécontentement ou de l'impact négatif sur les citoyens de ces problématiques** grâce à un système de visualisation par data-graphe. Il est fort à parier qu'une bonne partie des Délibératum seront traités par les élus sur cette étape.

Si, dans la localité qui l'initie, les élus directs ne s'en saisissent pas, ceux peut-être d'une autre localité aux traits et problématiques semblables pourront s'en saisir grâce à la **geotransversalité automatique et la participation citoyenne de ces localités sur ces problématiques**.

Si les élus délaissent des problématiques, la seule **perspective de RIC à terme**, c'est à dire de TAKE OVER, est un moyen de pression efficace, la bonne foi et la légitimité de l'élection ne suffit pas aujourd'hui.

Chaque problématique à traiter par l'élu possède elle-même son ascenseur de priorité, il peut ainsi savoir ce qu'il doit traiter le plus urgemment. Bien sûr, seule la forte adhésion des citoyens concernés et l'incurie des élus précipite un Délibératum.

Les **mécanismes de pression et de méritocratie** expliqués plus loin permettent de **responsabiliser les élus envers les citoyens** (*mandat non renouvelable, destitution pour non représentativité...*). Le Délibératum, ce n'est pas soumettre l'élu aux caprices de quelques citoyens, c'est le **rappel à l'ordre lorsque la « majorité naturelle » des citoyens veut un changement pour le bien-commun de tous**. C'est pour cela qu'ils sont élus.

Les élus peuvent avoir un agenda personnel et une vision de ce qui est bon pour les citoyens, mais les citoyens eux-mêmes ne peuvent pas être soumis à des politiques contre ce qu'ils jugent être le bien commun : des folies des grandeurs comme par exemple la construction d'un stade, s'ils jugent à *majorité naturelle* qu'un hôpital en difficulté est prioritaire.



# Pourquoi ?

## RAISONNABILITÉ

Si l'élu représente la nation, il doit **représenter tous les citoyens**, pas une communauté de citoyens et d'intérêts en particulier.

Le Délibératum **ne peut pas léser une communauté de citoyens pour une autre**, le processus est fait pour **créer une balance**, une **recherche de consensus** et **accompagner un raisonnement constructif**.

Aujourd'hui notre société est en déséquilibre et, la désobéissance civile, la chute du respect des institutions, devraient faire bien plus peur à nos élus que de **laisser les citoyens participer, collaborer, améliorer et bonifier notre société**. Ce sont des milliers de têtes pensantes qui vont pouvoir aider à trouver les meilleures solutions.

Le plus bel exemple de Smart tech & d'intelligence collective est sans doute dans le jeu Foldit.

Son créateur, coincé en convalescence à l'hôpital, a eu l'idée de créer un jeu fou, [Foldit](#), pour résoudre grâce au réseau immense des "gamers" des problèmes scientifiques rencontrés par les chercheurs, sur le cancer entre autre. Grâce à ce jeu auxquelles des centaines de milliers de personnes, y compris des non-gamers, ont joué avec intérêt, à modifier et plier des molécules, la médecine a fait des pas de géant là où les chercheurs étaient restés bloqués des années.

La principale fonction de ces mécanismes est de **remettre de la vertue dans un corps politique qui a totalement perdu la confiance des citoyens**. La seconde, de permettre des laboratoires d'expérimentations, pourquoi pas la liberté dans certaines régions d'explorer de nouveaux modèles, et donc **d'accélérer l'évolution de notre société**.

## DONNONS-NOUS LES MOYENS DE FAIRE PROGRESSER NOTRE SOCIÉTÉ

On ne cesse de parler **de progrès et d'excellence numérique** : la démocratie semi-directe, c'est permettre à notre pays, très en retard et freiné dans de nombreux domaines par des intérêts particuliers, de faire **un bond en avant extraordinaire**.

Ce que nous proposons de mettre en place, **c'est un équilibre juste à la fois d'intelligence humaine et algorithme**, pour trancher rationnellement et éviter les partis pris.

Pour cela, tous les RIC, quelque soit le type, avec uniquement comme garde-fous la conscience approfondie des causes et effets, la prise en compte du bien-être de tous et l'amélioration de notre société, **doivent être vus comme un moyen sécurisé d'exercer la Démocratie**.

Notre population va vivre une **transition des mentalités**, une **phase d'éducation à la démocratie** sera nécessaire, ce ne sera pas facile au début tant nous sommes divisés et parfois désinformés, plein de fausses croyances, mais à mesure que les problématiques urgentes et sujets à passion seront résolus, **ce processus finira par devenir très commun et de plus en plus facile**. L'homme a la capacité d'apprendre, vite et en permanence, de corriger ses erreurs et de reconnaître ses succès.

# Pourquoi ?

Le citoyens ne souhaitent pas se substituer à l'Etat, ça ne les amuse pas ni de faire des RIC, ni de devoir faire le travail de leurs élus mais encore moins de subir au quotidien les problématiques non résolues depuis maintenant plusieurs mandats.

## UN PASSAGE OBLIGÉ ET SALVATEUR

Notre pays n'est pas une startup qui changerait de manager tous les 5 ans ou encore un pion sur l'échiquier mondial, **c'est d'abord 67 millions d'individus**, censé être libres, égaux et fraternels. Nous ne sommes pas du bétail à produire et à consommer.

Quand aux responsabilités économiques, sécuritaires, de politique industrielle, d'organisation du travail qui agencent et font tenir la nation à flot, notre budget national, c'est au coeur même des déstractions, il semblerait que **nos comptes et nos biens publics sont extrêmement fragilisés**.

Quelle méritocratie, supra-intelligence ou vertu particulière chez nos élus pouvez-vous constater qui les rendent plus aptes à décider qu'un ensemble de citoyens éclairés, responsabilisés, expérimentés sur le terrain et recherchant le consensus ? La Démocratie semi-directe, c'est **donner plus à notre société : plus de dextérité, de solutions, de rapidité et de justice sociale**.

Aucun ministre n'est spécialisé dans son domaine, aucun élu. Il n'y a aucun concours pour être au gouvernement, aucune connaissance requise, aucun test de sens des responsabilités. Il n'y a que le réseau, la connivence de partis et d'idéologies donc d'intérêts particuliers.

**Ce n'est pas sain, ce n'est certainement pas représentatif et encore moins axé pour le bien-commun.** *(voir question 15, comment revoir le système des élections)*

Nous sommes **persuadés que la France va accélérer sa modernité et le bien-vivre ensemble grâce à ses citoyens**.

Nous sommes une nation qui historiquement est innovante, créative, bourrée de talents, une référence internationale qui malheureusement ne jouie pas de ceci. Et nos citoyens pourraient être intellectuellement et culturellement très perspicaces si nos médias n'étaient pas si médiocres.

Notre progrès depuis 30 ans est lamentable, les dispositifs de nos administrations ridiculement mal pensés et tortueux. Nous sommes en train de casser tout notre système, de perdre toute la richesse de notre pays et d'appauvrir un pan considérable de la population en réduisant à la souffrance au travail 80% de ceux qui permettent à notre pays de tourner.

# Quelle échelle ?

La nature des problématiques et du RIC rend implicite l'échelle, mais notre **système de data intelligence**, qui définit à la volée des « **communautés de citoyens** » par critères, permet un **mapping**, qui peut dans certains cas déterminer qu'il est plus intéressant de placer ces **RIC, a priori locaux, à une échelle territoriale transversale**.

## RAPPEL « ALGORITME RAISONNÉ »

Afin que les **minorités soient traitées équitablement**, le quota de participation citoyenne est calculé sur un ratio de taille des "communautés de citoyens" concernées et une prise en compte de "communautés de citoyens" lésées, etc... Autant de communautés citoyennes qu'il faut pour **créer un rapport équilibré, appréhender les conséquences, effets collatéraux, élasticité possible**.

## TRANSVERSALITÉ

Pour les RIC Fonctionnels, Décisionnels ou Budgétaires, ce qui **relève du local** lance un **Délibératum au niveau local**, mais sur certains sujets qui peuvent concerner d'autres localités, grâce à un système de comparaison par datas intelligence, **avec toutes les localités qui pourraient présenter les mêmes caractéristiques donc les mêmes problématiques** ou à **toutes les communautés de citoyens qui pourraient avoir des similarités**, possiblement les mêmes entraves ou desideratas.

C'est donc à la fois **local et parfois, transversal par points communs**, ce qu'on appellera

- **geotransversal**, sur plusieurs localités de mêmes caractéristiques
- **sociotransversal** sur plusieurs localités où se trouvent des communautés de citoyens concernés

Pour ce qui peut passer **du local au niveau national**, c'est simple, c'est en **fonction du volume démographique des communautés de citoyens** (et si c'est un contexte générationnel, des volumes de citoyens à devenir concernés par rapport au temps) **et l'étendu des localités dans lesquelles ils se répartissent**.

On pourrait définir par exemple que lorsque **40% de la population ou du territoire** peuvent être concernés, alors l'ensemble de la nation peut être sollicitée.

Dans ce cas de transversalité étendue au national, on pourrait distinguer les résultats nationaux et les résultats locaux, et admettre **qu'en cas d'échec national, mais de réussites locales, le vote des localités supplante le national et que ces dernières peuvent appliquer la solution qui l'emporte**, celle votée par les citoyens de telle localité à la majorité et potentiellement différente d'une autre.



## QUESTION 2 – PROTOCOLES GÉNÉRAUX

Selon vous, pour chacun de vos types de RIC, envisagez-vous des différences de protocole ?  
Si oui, lesquelles (uniquement dans les grandes lignes) ?

# Protocole global

C'est **toujours le même fonctionnement** quel que soit le RIC, voici le résumé simplifié

01

1. Le citoyen initie une problématique sur la plateforme de Déliberatum
2. La problématique prend de l'ampleur par le vote POUR en faveur du Déliberatum et s'étoffe par un ensemble de citoyens qui y contribuent
3. Les élus responsables peuvent traiter les dossiers à forte adhésion : explicatifs de contexte ou action
4. Les citoyens sont satisfait ou, après échec de conciliation, souhaitent que le Déliberatum soit poursuivi

02

6. Les Dossiers dans l'ordre de la plus forte « majorité naturelle » sont déclenchés  
*à raison par ex de 3 Déliberatum nationaux simultanés chaque 3 mois et 1 local par mois / localité*
7. Le « Conseil des Déliberatum » planifie les débats et les citoyens sont appelés à participer aux « Audiences Citoyennes »
8. Les « Citoyens Actifs » sont appelés à participer à des Ateliers pour élaborer des propositions construites et conformes à la légalité
9. Selon le type de RIC, soit les « Citoyens Actifs » soit les « Communautés de Citoyens » en tirent 3 à 6 meilleures propositions qui seront portées à Referendum

03

11. 2 semaines de campagne d'information sur les propositions, l'influence médiatique est encadrée par des règles
12. 1 semaine pour aller voter les Réferendum grâce à une « machine à voter mécanique » qui allège la procédure de vote
13. La décision doit être adoptée dans un délai bref par les institutions en charge  
*par exemple 1 mois*

# Réformes restructurantes

Il y a **2 cas particuliers** :

- La réforme concerne le **fonctionnement de nos institutions gouvernementales**
- La réforme concerne **notre Constitution**

Ce type de Déliberatum est automatiquement National et Limité.

## POURQUOI ?

Même si l'on croit tout savoir sur un sujet, nous pouvons avoir de fausses croyances, de mauvaises informations ou une vision simpliste, non globale, des problèmes.

**Nous ne pouvons nous risquer à avoir des votes de complaisance, au pif ou des votes passionnels sur ce type de réformes.** Les citoyens qui votent sur ces réformes constitutionnelles engagent la Nation et peuvent ainsi transformer en profondeur le fonctionnement du pays.

**Ce droit vient avec une obligation d'acquisition des connaissances nécessaires pour le faire, un effort à la portée de tous** à fournir pour pouvoir s'enquérir de cette liberté et de cette responsabilité, et **garantir à tous les citoyens un vote "de raison" entièrement légitime.**

## LE PERMIS DE VOTE CIVIC+

Le RIC déclenché sur ce type de réformes institutionnelles ou constitutionnelles n'est **ouvert qu'aux citoyens ayant acquis le niveau pour le faire.**

Tout citoyen peut acquérir ce niveau grâce au **Permis de vote CIVIC+** qui, comme un permis de conduire, assure que vous connaissiez bien les bases du système que vous souhaitez réformer.

Ce permis est délivré à l'issue de plusieurs cours d'éducation institutionnelle et constitutionnelle, un genre d'éducation civique et d'un test d'évaluation de connaissances final. Il doit être **accessible à tous** et ne juger que d'un **niveau de connaissance minimal** pour être en **capacité de jugement critique et raisonné.**

Pour chaque Déliberatum Constitutionnel, il faut avoir participé aux Audiences Citoyennes du Déliberatum et faire un **test de connaissances** permettant d'établir avec certitude qu'on a **compris les tenants et aboutissants de la réforme en question.**

Le citoyen se voit alors délivrer un "Pass Referendum Constitutionnel" ou un "Pass Referendum Institutionnel" à usage unique pour voter.

# Protocoles de Participations par Type de Contributeur

Pour leur protection, **les citoyens sont anonymisés et ne sont que des codes alphanumériques**. Ils ne peuvent communiquer entre eux qu'à travers la plateforme afin de monitorer les tentatives d'influence.

Les insultes ou langage trop familiers ne sont pas autorisés. Les citoyens sont invités à **signaler les fausses informations**. Un **fact-checking des dossiers** est organisé par le CCDum avant libération dans le processus et les citoyens peuvent les aider en y contribuant. Voir le fonctionnement de <https://captainfact.io/> par exemple.

**LE CITOYEN INITIATEUR** dispose d'un **formulaire pas à pas pour créer un dépôt de problématique inexistante** qui dans les grandes lignes précise :

- **le domaine (en choix contraint, s'il le connaît)**
- **le problème**
- son expérience (s'il en fait les frais)
- ses questions
- sa suggestion de solution pour le bien-commun (s'il en a une)
- ajout de tout doc, photo, video prouvant ce qu'il dit (s'il en a)
- degré d'urgence estimé pour la résolution attendue

**LES ASSOCIATIONS DE LUTTE CONTRE LE PROBLÈME** et les **SYNDICATS** sont automatiquement notifiées et apparaissent sur la problématique avec leur contact.

- **Voter POUR** *compté à titre valorisant*
- **complément de problème**
- **ajout de problème corrélé**
- sa suggestion de solution pour le bien-commun (s'il en a une)
- ajout de tout doc, photo, video prouvant ce qu'il dit (s'il en a)
- degré d'urgence estimé pour la résolution attendue

Tout **CITOYEN CO-CONTRIBUTEUR** peut alors **approuver et compléter le dossier de la problématique**

- **Voter POUR**
- **complément de problème**
- **ajout de problème corrélé**
- son expérience (négative ou en contre argument positive)
- ses questions
- sa suggestion de solution pour le bien-commun (s'il en a une)
- ajout de tout doc, photo, video prouvant ce qu'il dit (s'il en a)
- degré d'urgence estimé pour la résolution attendue

L'appartenance en tant que membre opérant d'**une association ou d'un syndicat** doit être signalé et sa nature apparait en maccaron sur toutes les contributions de ce citoyen.

Tout dépend ensuite de l'association, ils peuvent **intervenir en tant que citoyen sur tous sujets hors scope de leur association, et en tant qu'association sur la défense de leur domaine, valeur du vote différente**. La plateforme reconnaît automatiquement les deux cas de figure.

# Protocoles de Participations par Type de Contributeur

Les lobbies représentent une « communauté de citoyens » et des intérêts particuliers. C'est pour eux le moment de trouver des solutions en amont, d'apporter des réponses ou de comprendre les problématiques en cours, tout comme les élus. L'intérêt est de mettre ici aussi une forme de pression pour **la recherche de consensus pour le bien-commun, qui prime sur tout intérêt particulier.**

Pour permettre de fonctionner en symbiose, les élus retrouvent sur leur dashboard les problématiques qui les concernent. Ils peuvent toutefois consulter le bouquet complet auxquelles elles appartiennent et voir l'ensemble de ses problématiques.

## **LES ÉLUS** peuvent

- répondre globalement aux questions
- ajouter des informations dans l'espace « documents des élus »
- signaler qu'ils traitent la problématique et leur planning à ce sujet
- faire un compte rendu du traitement de la problématique passé ou présent
- transférer une problématique à un autre élu ou créer des groupes de collaboration

**LES LOBBIES** ont un compte spécifique et sont engagés légalement par les CGU. Toutes leurs informations sont fact-checkées et sanctionnées légalement en cas de tromperie, fausse information, et pour violation des règles d'éthique démocratiques, définitivement exclus de la plateforme.

- répondre globalement aux questions
- ajouter des informations dans l'espace « documents des lobbies »
- signaler qu'ils traitent la problématique et leur planning à ce sujet
- faire un compte rendu du traitement de la problématique passé ou présent



# Protocoles de Participations aux Audiences Citoyennes

Les invités aux débats, comme dans les Commissions d'enquêtes parlementaires, permettent de faire l'éclairage sur les situations. Les élus et lobbies pourront avoir un temps de réponse mais ne sont pas moteurs du débat. L'idée est d'obtenir une **diversité d'opinions** et de pouvoir éviter les dogmes, dominations de pensées, pour **laisser émerger de nouvelles voies** à chances égales.

**LES TEMOIGNAGES** des victimes ou des personnes lésées, donnent un aperçu des situations. Il s'agit d'un échantillon de témoins représentatif de la diversité des effets négatifs qui parlent en leur nom et rapportent brièvement celui de leur congénères.

Seront mis en valeur, le ratio pour chaque négativité, le ratio de l'ensemble des effets négatifs, le ratio de personnes qui sont au contraire avantagées et le ratio de personnes qu'un changement n'impacterait pas.

Chaque témoignage doit apporter des documents de preuves : vidéos, photos, plaintes, mini-reportages, etc

Une enquête de fact-checking peut être demandée par les citoyens pour vérification de données et de faits.

**LES EXPERTS** parmi lesquels sont inclus les spécialistes du domaine par profession ou pratique de plus de 10 ans, la communauté scientifique, les économistes, les intellectuels ayant enquêté sur ces sujets (journalistes d'investigation, philosophe, thinktank).

Les experts sont là pour délivrer une information la plus objective possible mais la conclusion de leurs savoirs les positionne subjectivement sur le sujet et en fonction de cette position, on mettra en débat les observations par groupes d'idéologies. L'idée est de mettre en balance à proportion égale les points de vue divergeants, débats contradictoires, avec arguments à l'appui confrontables, afin de les départager.

Chaque expert à l'issue du débat, aura la possibilité sur la plateforme, après coup, d'alimenter une bibliothèque de contre-arguments suite à des recherches ultérieures. Il pourra aussi soutenir un argument et avoir l'honnêteté de donner raison à un autre expert.



## QUESTION 3 – PROCÉDURE RÉVOCATOIRE

Selon vous, envisagez-vous une procédure révocatoire pour un élu ou un non-élu (membre du gouvernement, un préfet, un haut fonctionnaire, ...) ? Si oui, sous quelles conditions et selon quel protocole ?

# Pourquoi pas de Révocatoire ?

Nous avons **2 impossibilités légales aujourd'hui** concernant le respect de mandat et la révocation des élus.

- **l'une dans notre Constitution** : *L'article 27 de la constitution française du 4 octobre 1958 dit : « Tout mandat impératif est nul. Le droit de vote des membres du Parlement est personnel. ».*
- **l'autre dans la Constitution Européenne** : *Le référendum révocatoire est considéré par le conseil de l'Europe comme étant « incompatible avec la doctrine traditionnelle et généralement acceptée de la démocratie représentative » et « contraire aux normes européennes ».* (De quoi je me mêle ?)

Il faudrait d'abord, changer la Constitution. Ensuite, on nous rétorquerait des histoires de Démocratie Athéniennes ou d'instabilité gouvernementale des anciennes Républiques que nos passions empêchent d'être légitimes.

Mais plutôt que de devoir surveiller tel et tel, ne devrions-nous pas dès le départ **mettre en place des systèmes pour mieux élire nos politiques ?**

Nous pouvons d'hors et déjà viser plus de légitimité dans la procédure d'élection de nos élus. Le **mode de scrutin choisi**, lui, **relève de la seule compétence du législateur** comme le prévoit l'article 34 de la Constitution.

Nous aimerions donc attaquer le problème à sa source en proposant de nouveaux principes d'élections.

*Voir Compléments Question 15*

En attendant donc, le Déliberatum peut permettre de mettre en place des garde-fous efficaces.

# ANTI SHADOKS

## VERS LA MÉRITOCRATIE DES ÉLUS

**La limitation de mandat des élus pour soi-disant limiter la corruption est l'idée la plus stupide et malhonnête qui soit. Elle sert surtout à ejecter les bons et arranger les yo-yos privé/public.**

Avec ce dispositif, les élus doivent se présenter sous d'autres institutions dans un concours de chaises vides qui place des élus à des postes importants comme si c'était interchangeable ou qui les mènent à passer dans le privé, hors nous savons que **revenant du privé notre élu sera sujet à des conflits d'intérêts**, des pressions de son réseau et des tentations. Rien de bon.

Un bon élu devrait avoir le droit de faire carrière au service de la nation et ce, à un poste dans lequel il se plaît et est doué. Pourquoi diable un bon élu ne pourrait-il plus faire plusieurs mandats successifs ? Si son parcours est honnête, vertueux et exemplaire, c'est complètement **incensé de se séparer d'un atout**. Aucune entreprise ne ferait ça.

Il nous faut un **système de méritocratie** qui nous **permette d'octroyer aux élus le droit de se présenter pour un nouveau mandat** et à contrario, d'interdire aux élus de mauvaise foi, stagnants ou improductifs de se représenter.

Notre Corps Politique doit redevenir vertueux. C'est un moyen de faire du tri et de subordonner les élus à leur patrie et non à des intérêts d'entresoi ou de partis.

Le Déliberatum permet une traçabilité de l'honnêteté des élus et de leurs actions, il est possible de créer un dispositif à points positifs et négatifs qui autoriserait l'élu à se représenter ou non.

**Finis les parasites aux frais des citoyens. La « méritocratie par points », ça devrait être une condition sine qua non.**

# ANTI SHADOKS

## DES ÉLUS PLUS À L'ÉCOUTE

**Certains élus le sont mais d'autres suivent leur propre agenda une fois élus et ne priorisent pas les priorités citoyennes. La pression saine du Délibératum ne serait pas efficace sans un couperet.**

Il faut permettre de **destituer automatiquement un élu lorsque 5 référendums\* remportés par les citoyens prouvent que cet élu est en opposition systématique ou en laxisme de ses responsabilités** devant les citoyens sur les fonctions dont il est responsable (le rang étant proportionnel aux niveaux de l'élu concerné par les Référendums).

Pour les députés, cela reviendrait logiquement aux Délibératums initiés par les citoyens dans la localité où il a été élu. Les élus ont pour la majorité des domaines de spécialisation attribués. Nous savons qu'un député ne peut faire partie que d'une commission spécialisée à la fois et qu'il doit en rejoindre une en début de mandat. Idem pour les Sénateurs.

*Concept à affiner par critères permettant de bien cibler quel élu pour quoi.*

**Pas de RIC, une destitution de facto.**

*\* nombre arbitraire, à déterminer*



## QUESTION 4 – ORIGINE DE L'INITIATIVE

Selon vous, qui doit pouvoir lancer l'initiative d'une proposition (groupe, collectif, individu, ...) ? Pourquoi ?  
Envisagez-vous des limitations (âge, contraintes légales/pénales, nationalité, zone géographique, ...) ?

# Qui ?

- Il faut **avoir l'âge légal de voter**.
- **Tout citoyen, sans distinction pénale**, a le droit de s'exprimer sur la plateforme.
- Les **votes des citoyens Français vivant sur le territoire** comptent plus.
- Les **votes citoyens Français vivant hors de France** sont comptabilisés à part dans les votes et comptent moins.
- Les **citoyens étrangers Résidents longue durée en France depuis plus de 5 ans** peuvent s'exprimer, leurs votes sont comptabilisés à part et comptent.

Un dépôt de problématique - demande de Délibératum - peut être à l'initiative de **TOUT CITOYEN INDIVIDUELLEMENT**.

**Un dépôt N'APPARTIENT PAS À L'INDIVIDU qui l'initie mais représente L'ENSEMBLE DES INDIVIDUS QUI Y CONTRIBUENT**, il n'y a pas de notion de groupe.

L'initiateur peut effacer sa propre contribution mais la problématique restera pour les autres contributeurs s'il y en a. La problématique ne peut alors être fermée qu'avec l'accord de tous. Une problématique peu légitime n'a de toute façon pas moyen de devenir importante dans le temps.

Les **élus en activité ne peuvent pas faire de dépôt ni voter**, ils ont leur propre interface, limitée à la lecture des problématiques dans leur champ d'action et à une participation précise.

L'appartenance à **un groupe d'intérêt type lobby** doit être signalée sous peine de sanction et ne donne **pas accès à l'interface citoyenne ni au dépôt**. Ils ont aussi une interface particulière : de droit de réponse et résolution.

L'appartenance à **une association ou un syndicat** n'empêche en rien le dépôt d'une problématique, son statut sera simplement signalé clairement.



## QUESTION 5 – SUJETS DE L’INITIATIVE

Selon vous, quels sont les sujets que l’initiateur d’une proposition a-t-il le droit de traiter (périmètre/domaine de compétence) ? Pourquoi ?

Envisagez-vous des limitations (réforme de la constitution, ratification d'un traité international, fiscalité, droits fondamentaux, défense, sureté/sécurité nationale, ...) ?



# Quel sujets ?

Nous visons assez largement la possibilité **d'améliorer le fonctionnement de notre société** et donc de pouvoir largement contribuer à remettre du bon sens dans la gestion et la politique de notre pays.

A ce stade, **tout sujet "pour le BIEN COMMUN" peut être traité par les citoyens** dans la mesure où il **relève d'une responsabilité de l'Etat ou de ce qui devrait en devenir une.**

- une loi
  - le fonctionnement d'une administration
  - un processus administratif qui met les citoyens en difficulté
  - un impôt
  - un protocole
- etc...

*Par exemple, les citoyens français devraient avoir le droit d'appeler à Deliberatum l'utilisation d'un budget colossal pour la reconstruction de Notre-Dame ou encore sur la priorité de son échéance ou encore, je ne sais pas, de s'il faut reconstruire fidèlement ou y mettre plutôt une empreinte architecturale de notre époque comme cela a été fait autrefois. Pourquoi cette décision reviendrait au seul bon vouloir et jugement du chef de l'Etat ? C'est Notre-Dame à tous.*

**Et, dans la mesure où le sujet n'est pas :**

- d'ordre raciste ou d'oppression d'une « communauté de citoyens » en particulier,
- ou encore, qui relèverait de violence (demande de déclaration de guerre, peine de mort, etc) ou d'une atteinte aux Droits de l'Homme.

Nous ne pouvons cependant nous limiter à la seule politique de l'intérieur, car nous le voyons aujourd'hui, **l'Europe et les traités internationaux ont un impact direct sur l'économie, le bien-être des citoyens et l'environnement à l'échelle mondiale.**

Tout en posant des conditions pour limiter les débats passionnels ou raccourcis, cela surplombe notre politique et ne peut être écarté.

- un traité de libre-échange
  - un emprunt ou une échéance de la dette
  - une directive politique de l'UE (agricole, environnementale, investissement...)
- etc...

Pour tous ce qui est éventuelles décisions de sortie de l'Otan, sortie de l'UE, relations géopolitiques et relatif au Corps des armées ou à la Sécurité, **il convient de réfléchir avec précaution.**

Pour un premier pas en démocratie semi-directe, nous précaunisons de se limiter à **tout ce qui a un impact direct sur la politique intérieure** et nous remettons cette réflexion à ceux qui, plus éclairés que nous sur ces sujets, pourraient trouver les bons rouages et garde-fous.

# EQUILIBRUM

## Baromètre d'arbitrage du bien-commun

### Comment éviter les dépôts de sujets, de problématiques et de propositions contraires au bien commun ou complètement incensés ?

On pourrait imaginer que toucher au législatif est un domaine critique, que le citoyen pourrait tenter de tordre les lois pour s'octroyer plus de liberté au profit de ses intérêts.

Hors, si nous **conditionnons la modification ou la création de lois** au fait que **ces nouvelles lois doivent a minima couvrir les problématiques qu'elles réglaient avant** ou **démontrer que ces problématiques sont résolubles autrement**, alors nous remplissons les conditions de sécurité nécessaires.

La recherche de bien commun, de consensus et de conditions de résolution de problématiques **par progrès et non régression**, si elle ne trouve pas de point de rencontre théorique, doit être accompagnée d'expérimentations de terrain autorisées et mesurées afin qu'une délibération par les faits permette les réajustement nécessaires et la progression vers une résolution.

Il faut permettre aux citoyens, chercheurs et autres intéressés de créer des **laboratoires d'expérimentation appelé « Equilibrium »** sur les sujets qui bloquent lorsque les oppositions idéologiques POUR / CONTRE sont à peu près de poids équivalents.  
*Les modalités d'organisation de ces Equilibrium sont à réfléchir.*

Il ne faut pas faire et défaire, donc tout ce qui modifie une loi doit pouvoir justifier que cela prévaut en valeur de bien commun sur ce que cela défait et apporter des solutions de remplacement.

# Instaurer des requis pour qu'un dossier se lance dans le process

Nous pouvons imaginer **qu'une problématique reste en attente**, même si elle a beaucoup de votes POUR, c'est à dire qu'elle reste au stade de la participation citoyenne, tant qu'elle n'atteint **pas un certain niveau de cohérence** qui lui permette de constituer un **dossier à étudier**.

Les **minimas requis pour un dossier** dépendent du sujet et du secteur concerné. Nous pouvons, par exemple, commencer par **classifier les problématiques par typologies basées sur les spécialisations des Ministères**. Il faut se caler au maximum sur nos institutions pour pouvoir cibler des responsables à chaque niveau.

## MINISTERES:

- Gouvernement
- Action & Comptes publics
- Modernisation du Service publique
- Travail
- Economie & Finances
- Transition Ecologique
- Santé
- Education Nationale
- Enseignement supérieur
- Agriculture
- Alimentation
- Justice
- Défense et Sécurité nationale
- Armées
- Recherche & Innovation
- Outre-mer
- Europe
- Affaires étrangères
- Culture
- Sports

## TO-DO LIST

- Créer une « typologie » encadrant les demandes de Déliberatum
- Créer un formulaire des requis par typologies
- Etablir des règles de priorités et d'urgence de typologies
- Veiller à une rotation de typologies dans les Déliberatum

# Instaurer des requis pour qu'un dossier se lance dans le process

## DES REQUIS MINIMUM POUR CHAQUE TYPE/DOMAINE DE DÉLIBÉRATUM

En fonction de certains sujets visés par le Délibératum, les requis ne sont pas les mêmes. **Plus l'impact sur la société est fort, plus les requis nécessitent que le dossier soit étoffé**, voir même, qu'il présente des pistes d'alternatives viables *tous dogmes politiques confondus*.

Par exemple :

**Concernant l'écologie** présentant un danger avéré pour l'homme, la planète, le climat ou les animaux

→ le dossier reste en attente tant que les citoyens n'ont pas fournis assez de matière prouvant leurs dires : nombreux témoignages, associer une étude de 2 scientifiques ou encore des photos, vidéos, articles de presse

**Concernant le travail, les budgets, l'économie et les finances :**

→ le dossier reste en attente tant qu'aucune étude sérieuse qui démontre une véritable réflexion et une solution qui prouve l'équilibre possible des budgets. Par ex, on ne peut pas dire « Augmentons le SMIC de x € » sans apporter des « pistes\* de solutions budgétaires » pour financer ce plan.

*\* Cela peut être des études publiées ou en contribution directe d'économistes, de chercheurs, de médecins, de lanceurs d'alerte, etc*

Ces pistes ne limitent en rien le débat aux solutions proposées, il ne s'agit que d'un **point de départ qui affirme la possibilité tangible de faire autrement** et qui ouvre le débat citoyen. Ceci dans le but **d'un engagement et d'une recherche de fond** avant de balancer des délibératums type « liste du Père Noël » à tout va.

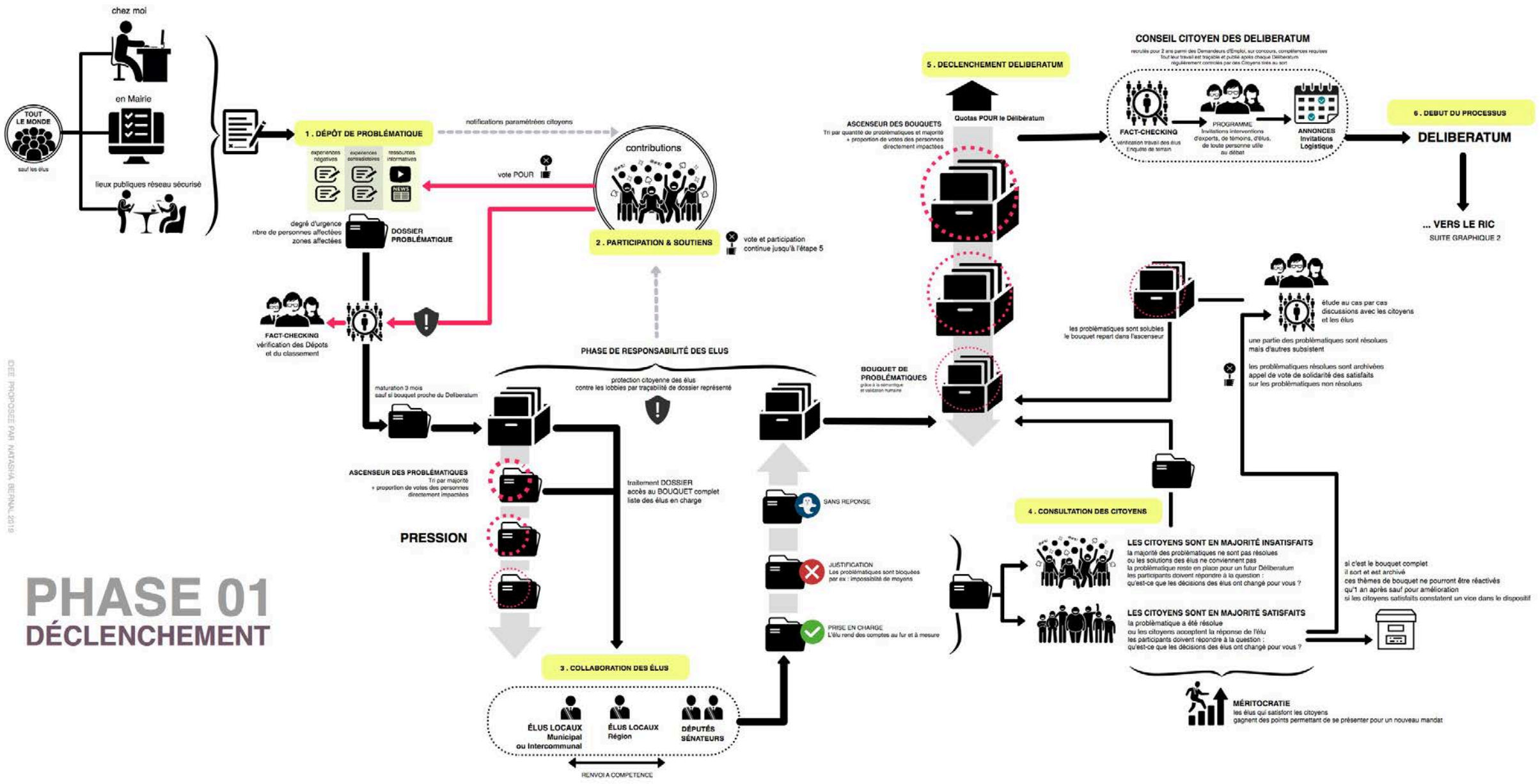
Une problématique peut tout à fait être posée sans que l'initiateur n'ait de solution. La problématique, si elle le mérite, va s'enrichir de façon collaborative et lorsque les requis apportés par l'ensemble des citoyens seront suffisants et fact-checkés, elle sera validée.



## QUESTION 6 – MODALITÉS DE L'INITIATIVE

Selon vous, quelles sont les modalités de l'initiative :

- Auprès de qui déposer une proposition ?
- Quand (délai) ?
- Comment (pétition papier/numérique, dépôt d'une somme d'argent, examen de moralité, ...) ?
- Qui peut soutenir cette initiative et comment ? Envisagez-vous des limitations (âge, nationalité, droits civiques, ...) ?



CIEE PROPOSÉE PAR NATASHA BERNAL 2019

# PHASE 01 DÉCLENCHEMENT

# Le Deliberatum, comme dialogue citoyens-élus

## PHASE 01

### REMONTÉE DES PROBLÉMATIQUES et RESPONSABILITÉ DES ÉLUS

Le **Délibératum** permet de **centraliser les problématiques citoyennes** en créant des **bouquets de problèmes similaires ou interconnectés** afin de les traiter ensemble, de mettre en balance l'ampleur des « communautés de citoyens » concernées en positif ou en négatif et d'avoir une **vision globale/multi-axiale** de telle et telle situation.

DECLENCHEMENT

Chaque dossier de problématique grossit et prend de l'importance par les contributions **citoyennes**, témoignages, coupures de presse, alternatives avérées. Mais aussi par les associations, les élus, les lobbies qui dans des espaces dédiés ont un **droit de réponse** toujours **fact-checked**. Il ouvre le champ de vision des citoyens sur toutes les interconnexions de causes à effets lui permettant de comprendre la complexité de ce qu'il veut voir changé.

Il n'y a **pas de seuil de déclenchement** mais un **ordre naturel de tri qui place les bouquets en file d'attente**. L'importance des problématiques, le nombre de votes en faveur d'un Délibératum et l'« algorithme raisonné », permettent de classer les « bouquets de problématiques » par effet d'ascenseur de priorité positionnant en premier ceux qui sont à la fois les plus urgents, les plus votés, mobilisant le plus de « communautés de citoyens » concernées, à priorité égale, par la chronologie des dates de dossiers complets... etc

**Le Délibératum remonte les problématiques auprès des différentes institutions en responsabilité** et les élus ont alors la possibilité de les traiter, de s'expliquer sur un dossier voire sur un bouquet complet.

En exerçant une **pression saine par le vote de soutien à Délibératum**, les témoignages et les enquêtes de terrain spontanées des citoyens et associations, **les élus ont le devoir d'agir** et les citoyens peuvent **comprendre l'origine des freins à résolution** et pourquoi pas, si le problème vient de plus haut, redéfinir la problématique pour aider leurs élus locaux.

En cas de mauvaise foi, **si la volonté du peuple est niée alors que des résolutions sont possibles** pour le bénéfice d'une majorité naturelle de citoyens ou pour un petit nombre mais sans impact négatif significatif sur l'ensemble de la communauté concernée donc sans raison valable, alors **le Délibératum se poursuit**.

# Le Déliberatum, de la smart tech intelligente et humanisée

## PLUSIEURS OUTILS

- une **plateforme internet dédiée**
- son **application mobile**
- au choix, un **boitier à code éphémère « Secure Key »** ou **mobile « fingerprint Key »** pour chaque citoyen
  
- 1 à plusieurs **salles équipées de retroprojecteurs / espace webcam à disposition pour les Audiences Citoyennes** dans chaque commune et regroupement de petites communes
  
- une **machine à voter mécanique** pour un processus de référendum simple, très peu couteux et 100% fiable

La plateforme sera **utilisable en direct par les citoyens chez eux, en Mairie et, pourquoi pas, certains lieux tiers agréés** (PMU, Hotels ou autres, sur réseau dédié sécurisé).

## LE NUMÉRIQUE EST NOTRE ALLIÉ

Nous sommes dans une époque formidable où **grâce au numérique, la démocratie semi-directe ou même directe devient faisable, même avec des dizaines de millions de personnes, les participations peuvent être intelligemment regroupées, traitées de façon cohérentes, efficaces, juste.**

**Une plateforme numérique bien pensée, dotée d'une interface claire, d'un fonctionnement que pigerait même notre grand-mère**, ce n'est hélas pas toujours dans les talents ou les objectifs de nos DSI d'Etat mais, on vous assure, que nous, citoyens, **nous sommes capables de créer un outil fiable et performant.** Avec un **soucis d'accessibilité à tous et de sécurité.**

*C'est notre métier, on sait de quoi on parle.*

**ATTENTION ! Le Referendum final n'est en aucun cas piloté par la plateforme de Déliberatum.**

**Nous ne croyons pas au vote numérique.** Nous estimons que la démarche de vote en physique doit être modernisée grâce à des machines de vote mécaniques scellées, que c'est **un acte citoyen qui doit devenir simple et banal**, 100% sécurisé mais **aller voter, c'est un droit et un engagement**, pas un simple clic de bouton.



# Le Conseil Citoyen des Délibératum

Un organe de control qui pilote tout cela :  
le **Conseil Citoyen des Délibératum**.

C'est une chambre citoyenne assermentée qui s'occupe du bon déroulement de tout le processus, de la supervision du fact-checking, de l'organisation et de la veille à l'éthique démocratique.

Nous sommes contre le tirage au sort aveugle pour cette chambre, il faut de la rigueur, du discernement et des compétences spécifiques.

L'équipe n'aura aucun pouvoir de destruction de données et ne pourra pas impacter le processus, ni les votes d'aucune façon.

Ils n'ont **pas de visibilité sur les Délibératum à venir** afin de prévenir toute fuite ou corruption. La plateforme leur délivre le bouquet de problématiques au moment où arrive son tour et des indicateurs permettent de contrôler qu'il n'y a pas d'erreur numérique mais les sujets des Délibératums suivants sont toujours cachés.

Cet **organe peut être régulièrement contrôlé par des Citoyens tirés au sort** et l'équipe est prévenue à l'heure du contrôle par sécurité.

L'équipe pourrait être **recrutée pour 3 ans**, en priorité parmi les chômeurs et sans emplois, **renouvelable par moitié tous les ½ mandat, sur concours et prise de fonction sous serment**. Diverses compétences requises : data-checkers, organisateurs, investigateurs, avocats, juristes, contrôleurs du débat publique, animateurs d'ateliers pratiquant l'holocratie/sociocratie...

Tout **leur travail sera traçable et surveillé par un contrôleur en interne**.

Ce travail est publique en fin de Délibératum et consultable sur demande justifiée avant le Référendum (*en cas de doute sur une procédure ou de faute, l'erreur est humaine*).

**Le Conseil Citoyen des Délibératum aura notamment en charge :**

- des tâches de fact-checking
- des commissions d'enquêtes sur les élus
- des arbitrages de conciliations

Et, au moment du déclenchement d'un Délibératum

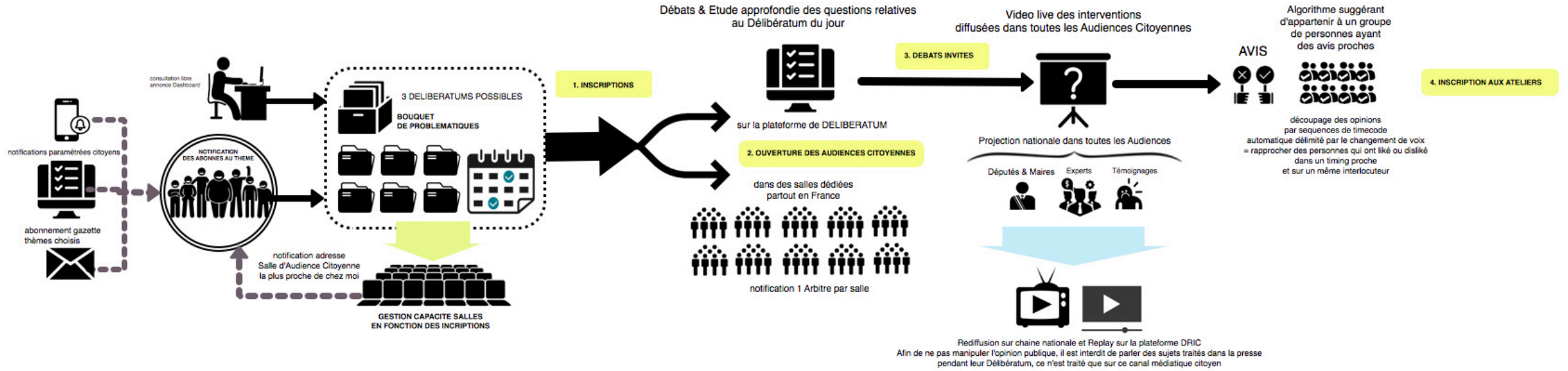
- l'organisation des Audiences Citoyennes
- la planification des intervenants, invitations
- la logistique d'accès pour les citoyens
- la gestion des retransmissions vidéo
- l'organisation des Ateliers

Au moment du RIC

- la surveillance des campagnes
- la dénonciation publiques des fake-news médiatiques et sur les réseaux



INSCRIPTION  
à 1 ou plusieurs Délibératum



# PHASE 02 DÉCLENCHEMENT

# Le Délibératum, la liberté pour tous de participer

## PHASE 02

### DECLENCHEMENT DELIBERATUM, AUDIENCES CITOYENNES et SOLUTIONS

Le Délibératum s'organise en **Audiences Citoyennes** et en **Ateliers de travail** pour réfléchir à des propositions applicables, avec l'appui d'experts, de juristes, d'un Conseil... bref comme le ferait lui-même un élu en commission, mais ici, avec la puissance de l'intelligence collective.

❶ Les citoyens qui ont paramétrés dans leurs **préférences de notification ces sujets**, les citoyens qui ont participés au dossier, les associations, les lobbies et les élus qui travaillent ces sujets sont **notifiés du déclenchement du Délibératum** et automatiquement, **par algorithme, tout citoyen que la plateforme a défini dans les « communautés citoyennes » concernées** (*en fonction des infos et données recueillies*).

Les médias sont prévenus dès le début, car le sujet du Délibératum entraine une **trêve de débat médiatique**. Les citoyens qui n'ont pas reçu de notification peuvent en prendre connaissance sur leur dashboard.

❷ Les intéressés s'inscrivent en **Audience physique ou online**. Ils seront notifiés de la date et de l'adresse la plus proche de chez eux où se rendre. Leur entrée et sortie des Audiences est pointée car le temps de présence mesure la prise de connaissances du sujet. **Seules les présences à 70% définissent le citoyen comme Actif**.

❸ **Le Conseil des Délibératum boucle le planning des interventions** des témoins, des experts, des lobbies, des élus. La programmation est architecturée en **3 temps : Témoignages - Débats d'Invités - Débat libre** dans chaque salle arbitré par 1 citoyen tiré au sort ou, si possible, un expert en holocratie/sociocratie/débats.

Le **nombre de sessions dépend de l'ampleur des sujets à traiter** et des demandes d'éclaircissements des citoyens. Les citoyens sont invités eux-mêmes à suggérer des interventions d'invités. Le CCDum s'engage à un **équilibre des expressions de points de vu**.

❹ Ces **débats sont retranscrits en direct et nationalement sur les écrans de toutes les salles d'Audiences Citoyennes** partout en France. Les invités sont présents et filmés dans la salle d'Audience la plus proche de leur lieu de résidence ou de leur choix.

Les experts devront présenter tour à tour le **cadre de connaissances pour débattre du sujet, de ses causalités, ramifications, conséquences**. Tous les propos sont **a posteriori fact-checkés et dénoncés** en cas de mensonge ou de tromperie. Si c'est le cas, les invités sont exposés, sanctionnés et exclus des Délibératum pour 10 ans.

Ces « Audiences Citoyennes » ont pour but **d'approfondir les sujets et de creuser les questions**.

# Le Déliberatum est un processus qui s'articule en 3 phases

## PHASE 02

### DECLENCHEMENT DELIBERATUM, AUDIENCES CITOYENNES et SOLUTIONS

(Suite)

Pour les utilisateurs en ligne, 30 minutes minimum de débat sous forme de chat-roulette\* avec les autres citoyens online sur le même déliberatum est requis pour remplir le timing de présence d'a minima 70%.

*\* Le chat-roulette est un concept de chat random qui vous connecte en video live avec 1 personne au hasard. Vous pouvez décider à tout moment de la zapper et cela vous connecte à une autre personne au hasard.*

On peut donner son avis et poser des questions par écrit en live via une application dédiée. L'intervenant devra répondre aux questions les plus posées que la plateforme aura regroupées par ordre de fréquence. Tout au long des interventions, **les citoyens doivent indiquer lorsqu'ils aiment ou détestent certains propos des intervenants** via l'app mobile ou en ligne ou un buzzer bluetooth.

Cela permet ultérieurement d'obtenir grace à un « algorithme d'avis » **des rapprochements entre les personnes qui ont les mêmes sensibilités**. Ceci dans le but de leur permettre de constituer ou de choisir **un Atelier avec un certain ratio de citoyens proche de ses propres avis**, mais pas exclusivement. On travaille toutefois mieux dans une atmosphère où on n'est pas seul contre tous.

Lors du temps de **débat libre, entre citoyens**, c'est le temps des échanges et discussions des différentes interventions. Un arbitre s'occupe de donner la parole à chacun, de permettre d'exprimer les points de vues divergeants et de travailler à la **recherche de compréhension et de consensus**.

Les passions s'arbitrent, la reflexion **pour le bien-commun** s'apprend. Avec le temps, la Démocratie sera une seconde nature et cela fera, par effet boule de neige, beaucoup de bien dans les rapports humains au quotidien, au travail, etc.

⑤ Quand les sessions sont terminées, que tout le monde a un maximum de connaissance sur le sujet, les Citoyens Actifs qui le souhaitent peuvent **s'inscrire aux Ateliers de travail pour l'écriture des propositions**.

Dans ces Ateliers, ils sont guidés mais non influencés et pourront **poser leurs questions à un Conseil de Connaisseurs** dans le sujet traité, réunis par le CCDum et disponibles à tous moment par téléphone lors des Ateliers. Ils peuvent aussi poser des **questions juridiques** ou encore demander une **enquête de collatéralité** sur des points précis.



## QUESTION 7 – VALIDATION DE L'INITIATIVE

Selon vous, comment une proposition peut-elle enclencher un processus référendaire :

- Qui valide la proposition (organe de contrôle et de validation) ?
- Quand (délai) ?
- Comment (seuil de déclenchement, selon quels critères de validation, double majorité : numéraire et territoriale, ...) ?

Les représentants de l'Etat (préfet, élus, gouvernement, ...) peuvent-ils interférer/bloquer cette phase de validation et comment ?

# Tri des propositions

## PHASE 02

### DECLENCHEMENT DELIBERATUM, AUDIENCES CITOYENNES et SOLUTIONS

(Suite 2)

REFERENDUM

⑥ Les propositions terminées sont entrées sur la plateforme de Déliberatum mais **visibles seulement pour tous les Citoyens Actifs**. Elles sont **formatés de la même façon avec un résumé de quelques lignes en amont**, il faut qu'il soit facile de les comparer, de les assembler par similitudes / de mettre en valeur les variations. Certaines propositions peuvent différer uniquement sur des modalités et la plateforme permettra de les mettre automatiquement en valeur.

1 proposition construite peut être sous la forme :

- d'un résumé synthétique de 10 lignes max
- d'un dossier d'étude comportant le maximum d'éléments pour prouver sa viabilité et sa mise en place (arguments, chiffres, soutien d'experts...).

Si le nombre de propositions **dépasse les 20 propositions**, la plateforme donnera des **suggestions de rapprochements par sémantique**. Le CCDum contrôlera ce tri et procédera à la réorganisation des propositions qui ne seraient pas bien rangées par familles de similarités.

⑦ Les porteurs de propositions **présenteront leur propositions finales**, révisées par un juriste au préalable, lors d'une **dernière Audience Citoyenne devant tous les Citoyens Actifs**. Ce corps de Citoyens pourra demander la fusion de propositions semblables ou l'écart d'une proposition au profit d'une autre meilleure, par vote, ou encore **proposer/demander des améliorations ou des mix de modalités de propositions**.

Nous doutons fortement que le nombre de solutions à un problème puisse avoir de très nombreuses bonnes résolutions possibles. Bien que les impacts des problèmes soient souvent nombreux, les solutions, elles, sont souvent limitées. *A l'exception des sujets relatifs à l'Economie.*

Nous avons 3 cas de figures :

- A. Le nombre de propositions est raisonnable, moins de 6 ou moins de 20 rétrécible
- B. Le nombre de propositions est rétrécible à moins de 20
- C. Le nombre de propositions n'est pas rétrécible et les partis pris s'affrontent

# Que faire en cas de gros volume de propositions ?

## Dans le cas A

< 20 propositions

S'il y a plus de 6 propositions, tous les **Citoyens Actifs** procèdent à un **vote à la fois par ordre de tri et par sélection de modalités favorites/hors-de-question**.

Les modalités favorites / hors-de-question et les propositions favorites sont comparées. Si l'adhésion est nette, on retient 6 propositions.

Sinon, **les porteurs de propositions favorites doivent retravailler leurs concepts** et inclure le maximum de modalités favorites, et exclure les modalités hors-de-question les plus clivantes de leurs propositions.

*\*Les auteurs sont avertis de rester vigilents et de signaler toute tentative de contact de lobby par ce biais. Il n'est pas possible de toute façon de retirer/modifier une proposition sans l'accord des Citoyens Actifs, cela évite les tentations.*

## Dans le cas A national ou cas B

< 20 propositions RIC national  
< 50 propositions local / transversal

**Les Communautés citoyennes concernées** sont invitées à procéder à un « **vote de consensus** » **c'est à dire un vote de comparaison**. Les intitulés seront adaptés à chaque situation mais cela pourrait être :

- ça me plaît beaucoup
- ça me va, ça
- ne m'ennuit pas
- ça me dérange un peu,
- ça me rendrait furieux
- je ne comprends pas

Le « **je ne comprends pas** » permet de poser une question\* aux auteurs de la proposition.

Le vote de consensus se calcule par la **mise en parallèle des avis des Communautés**, celle qui étaient avantagées versus celles qui étaient lésées.

**Les propositions qui offrent le plus de consensus, c'est-à-dire de valeur minimum d'écart possible et émotionnellement les plus positives, sont retenues.** Par exemple, proposition ayant un maximum de « *ca me va* » des communautés lésées et de « *ca ne m'ennuit pas* » des communautés avantagées.

## Dans le cas C

> 20 propositions RIC national  
> 50 local/transversal

Ce cas ne devrait arriver que sur des sujets à forts clivages et forts potentiels de solutions.

Les **citoyens Actifs** votent par l'action de **trier par ordre de préférences les propositions qu'il faut retenir** selon eux. Les propositions sont réduites grâce à la **méthode de Schultze**.

Le choix final des 6 propositions à porter à Referendum est fait par **tirage au sort d'une « Référence Citoyenne » qui servira d'échantillon représentatif pour comparer les votes et les réduire à nouveau**.

*Explications en détail ci-après.*

Une fois les propositions définitives ramenées aux 6 meilleures propositions, on est prêt pour le Réferendum.

# Tirage d'une « Référence Citoyenne » pour départager les propositions

La **Référence Citoyenne**, c'est un groupe de **Citoyens Actifs tirés au sort, dont le vote sera « représentatifs », afin de départager des propositions** trop nombreuses et de ramener leur nombre à un choix représentatif de 6 maximum.

Nous ne suivons pas le principe du vote par Canton de la 1<sup>ère</sup> Constitution et de la Suisse. Si on procédait par vote local des propositions, par tous les Citoyens Actifs, on pourrait se retrouver avec des Citoyens Actifs pas assez représentatifs et pénaliser de bonnes propositions. Il faut **garantir un échantillon représentatif**.

## QUI CONSTITUE LA « RÉFÉRENCE CITOYENNE » ?

**Seuls les Citoyens Actifs sont légitimes pour délibérer sur le tri des propositions.** Il faut donc avoir été présent à 70% pour pouvoir être **éligible au tirage au sort en tant que « Référence Citoyenne »** du Déliberatum. La sélection de cette Référence Citoyenne doit se faire **par tirage au sort** mais ne doit pas être aléatoire.

Il faut pour être représentatif

- **une « proportion consensus/neutralité »,** composée d'1/3 de personnes concernées avantagées, 1/3 de personnes concernées lésées et 1/3 de personnes non-concernées donc neutres
- des **personnes de chaque genre social** soit représentées, soit 1 étudiant de +18, 1 retraité, 1 sans emploi, 1 classe moyenne, 1 CSP++, 1 entrepreneur

## EXEMPLE POUR UN DÉLIBÉRATUM NATIONAL

Nous avons 101 départements. Le scénario pourrait être de tirer au sort :

- **6 genres sociaux par dépt** pour une Délégation de **606 personnes** soit *101 de chaque genre social*
- parmi eux, 1 personne sur 3 de chaque aspect de la recherche de consensus : positif, négatif et neutralité : *soit 202 de chaque, ou encore 34 positifs, 34 négatifs et 33 neutres par genre social.*

La plateforme tachera en amont de solliciter les participations a minima de cet échantillon au Déliberatum national. C'est-à-dire que si il n'y a pas au moins 606 profils, elle fera en sorte d'inciter des participants à suivre les Audiences Citoyennes. En cas d'échec, le nombre sera baissé à proportion de l'échantillon existant des participants en sacrifiant la représentation 100% territoriale.



# Logique de la « Référence Citoyenne »

Il reste, après le 1er tour de tous les Citoyens Actifs, une liste de **20 ou 50 propositions dégagées du vote général.**

Le 2nd tour est automatisé par la plateforme, la liste des propositions sera simplement **confrontée au vote précis qu'ont fait au 1<sup>er</sup> tour les 606 Citoyens Référents tirés au sorts.**

C'est un affinage par croisements, le premier légitimé par la connaissance du sujet, le second par la représentativité.

Il faudrait toutefois affiner ce système de sélection des propositions pour qu'il soit à la fois représentatif et qu'il permette comme dans le cas A, de rendre plus parfaites et plus consensuelles les propositions retenues. Considérer les propositions d'un bloc à prendre ou à laisser n'est pas conseillé. **Cette étape doit être approfondie.**

## Définition des résultats

Dans le premier comme le second tour, la méthode qui est la plus appropriée pour donner la liste de propositions retenues selon à la fois sa popularité et son ordre de préférence est la **méthode de Schulze\*** qui semble plus fine et adaptée que la méthode Borda.

Dans le second tour, **les propositions qui matchent avec les 50 premiers choix des 606 Référents sont conservées.** La méthode Schulze est ensuite appliquée en prenant en compte leur positions chez les 606 votes pour ne conserver que 6 propositions ou moins.

Selon un **algorithme d'engouement**, si les 4<sup>e</sup> et/ou 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> propositions ne remportent qu'un vote très nettement inférieur aux 3 premières, elles seront éliminées pour ne garder que 3 ou 4 propositions fortes.

On notera que la représentativité pour des RIC locaux pourrait aussi se réduire selon ce principe mais en ajustant les critères de « référence citoyenne ». Les citoyens référents doivent en effet présenter une réelle légitimité en tant qu'échantillon qui ait du sens pour le Referendum dont il est question.

Ce sont des pistes, cette phase détermine la qualité des propositions retenues pour le Réferendum, elle est donc tout comme les Ateliers, cruciale.

*\*La méthode Schultze est celle utilisée dans les systèmes de démocratie liquide telle que le logiciel LiquidFeedback.*



## QUESTION 8 – CAMPAGNE RÉFÉRENDAIRE

Selon vous, quelles sont les modalités à mettre en œuvre pour garantir l'impartialité de la campagne référendaire :

- Qui peut mener la campagne ?
- Comment peut(vent)-il(s) la mener (cadre légale et limitations/interdictions) ?
- Sur quelle durée ?
- Comment autorisez/contrôlez-vous les moyens financiers mis en jeu ?
- Comment garantissez-vous l'équité des temps de parole de chaque opinion ?
- Quel est l'organe de contrôle et de sanctions en cas de dérive ?
- Quels sont les canaux médiatiques à disposition des personnes qui mènent la campagne ?

# La Campagne du Référendum

## PHASE 03 RÉFÉRENDUM NATIONAL

Nous n'avons pas beaucoup réfléchi à cette partie du process. La communication auprès de la population générale est importante et doit être non faussée.

Voici les quelques paramètres que nous avons en tête :

Les campagnes sont **coordonnées par le Conseil Citoyen des Déliberatum**.

- soutien au graphisme des divers supports de communication
- diffusion des informations sur la plateforme et leur mobile
- Gazette informative par la Poste pour les Citoyens abonnés (*non connectés*)
- affichage sur les panneau de Mairie
- Veille éthique des débats médiatiques (*voir page ci-après*)

Les Citoyens ayant participé aux Audiences Citoyennes du Deliberatum et satisfaits des propositions peuvent participer à la promotion de ces propositions en s'inscrivant à la campagne. Ils pourront recevoir des flyers et des affiches.

REFERENDUM

# BEMOLS

## Baromètre de manipulation médiatique

### Comment faire pour éviter une débâcle médiatique à chaque Déliberatum ?

Dans une démocratie semi-directe, il serait légitime, à l'instar du gouvernement lors du grand débat, qu'il existe un **passer-droit à l'antenne sur une chaîne nationale** pour diffuser les débats d'invités lors des Audiences Citoyennes. Si le débat démocratique devait devenir fréquent, il serait plus judicieux d'avoir une chaîne dédiée comme le fait Public Sénat.

Les chaînes TV n'auraient le droit de débattre le sujet **que si elles acceptent d'être fact-checkées en live et que soit affiché à l'écran un encart qui les flag dès qu'une fake-news ou distortion de fait sort de la bouche d'un journaliste**. C'est, selon nos sources, possible d'automatiser cela via un algorithme de sémantique et de datas intelligence.

De même pour les radios et journaux, l'obligation de publication de mea culpa rétablissant la vérité.

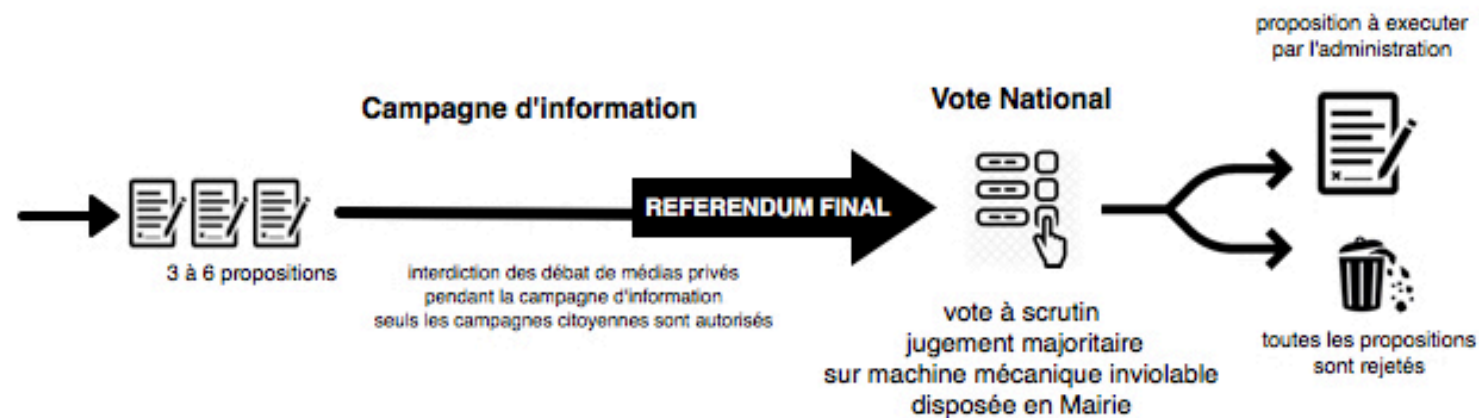
La trêve médiatique : les médias **ne peuvent pas parler des sujets à Deliberatum pendant toute la durée de la campagne de référendum** à moins d'inviter les personnes qui sont à l'origine des propositions.



## QUESTION 9 – MODALITÉS DU RÉFÉRENDUM

Selon vous, quelles sont les modalités du référendum :

- Qui peut voter ? Envisagez-vous des limitations (âge, nationalité, droits civiques, ...) ?
- Qui fixe la date du vote ?
- Quelle zone géographique est retenue pour le vote et qui la fixe (selon quels critères) ?
- Sous quelle(s) forme(s) le vote a lieu (physique, numérique, les 2, sur plusieurs jours, ...) ?
- Y a-t-il des restrictions au vote ? Qui peut annuler ou empêcher que le vote ait lieu (selon quels critères) ?
- Plusieurs questions peuvent-elle être posées lors d'un même vote ?
- Quel mode de scrutin envisagez-vous (réponse simple par oui ou non, à choix multiple, à point, ...) ?



# PHASE 03

## REFERENDUM

# Fonctionnement du vote national du Referendum final

**Tous les citoyens inscrits sur les listes électorales** sont appelés au vote de référendum, au niveau local ou national.

Il faudra **se prononcer pour chacune des 3 à 6 propositions**.

Le mode de scrutin qui nous paraît le plus juste pour mesurer finement les avis est au moins **le vote à jugement majoritaire**. On peut aussi envisager la méthode de schultze (classement préférentiel).

Nous proposons de lancer un hackaton national pour mettre en place une **machine de vote mécanique plutôt que le vote à bulletins** qui est couteux et requiert une organisation qui ne se prête pas à des referendum fréquents.

**Nous avons nous-même réfléchi à un concept de machine de vote mécanique sertie et inviolable**, sans possibilité de corruption, préservant l'anonymité, fonctionnant avec des éléments internes et **délivrant le résultat du vote immédiatement à la fin**. Le résultat sera facilement vérifiable à l'oeil nu.

Cette machine enlèverait les frais inhérents à l'impression et serait donc, non seulement économique mais écologique. Elle ne nécessiterait qu'un garde assermenté et formé pour sa sécurité, étant scellée et possédant une « alarme tentative d'intrusion », aucune corruption ne serait possible.

La machine ne serait reliée à aucun système informatique, aucun réseau, et posséderait une batterie interne autonome de sécurité.

Disposée dans les Mairies, tout un chacun pourrait venir voter, même sur plusieurs jours, donc un vote moins contraignant.

La **vérification d'identité se ferait pas lecture biométrique de l'ID sur une borne** qui délivrerait un pass magnétique recyclable avalé par la machine et ne donnant le droit qu'à **1 seule libération de vote**. En poussant le bouchon de la méfiance, un portique sonnante signifierait toute tentative de sortie d'un pass magnétique.

## TO-DO LIST

- **Simplifier la procédure de vote et la fiabiliser**

## Baromètre de corruption du vote final

**Pourquoi vote-t-on toujours avec des bulletins papier ?**

**Ne devrait-on pas moderniser dans la perspective de référendum fréquents ?**

On a voulu passer du vote en bulletin papier au vote numérique et cela constitue depuis longtemps un frein à la modernisation. L'un comme l'autre ne sont pas garantis à 100% et provoquent ça et là des scandales.

L'idée est de construire **une machine de vote mécanique** permettant de voter en toute quiétude, dans le respect de l'anonymat et permettant de délivrer un **décompte immédiat en fin de journée de vote**, avec possibilité de vérifier ce compte visuellement.

Ayant longuement réfléchi à ce système, à l'heure de la robotisation, notre technologie est si avancée qu'il paraît étrange qu'un tel système n'existe toujours pas. Il est temps de se moderniser !

Une machine mécanique électronique, peu coûteuse, facilement stockable, peut rapidement voir le jour.

Nous lançons un appel ici à toute personnes expertes et capables de monter un prototype de machine mécanique robotisée. J'exposerais clairement les principes d'un modèle de machine que j'ai imaginé et nous pourrions déjà techniquement prouver que c'est faisable.

*Vous trouvez un lien d'invitation au Discord de ce Hackaton sur [Culture-RIC.fr](https://culture-ric.fr) > [Biblio-RIC](https://biblio-ric.fr) > [Propositions](#) > [Déliberatum](#)*





## QUESTION 10 – RÉSULTAT DU RÉFÉRENDUM

Selon vous, comment le résultat du référendum est-il validé (taux de participation, quorum, pourcentage de vote exprimé, ...) ?

En cas de succès :

- Le résultat a-t-il valeur de loi (obligation de promulgation ou est-il juste consultatif) ?
- Quel est le protocole de promulgation (délai, interaction avec les organes institutionnels, autre validation nécessaire, ...) ?
- Quel impact a-t-il sur les institutions européennes : peuvent-elles empêcher la reconnaissance du résultat ?
- Prévoyez-vous un délai avant de représenter la même question au référendum ?

En cas de refus :

- Quels sont les implications que vous envisagez ?
- Prévoyez-vous un délai avant de représenter la même question au référendum ?



JEAN JACQUES ROUSSEAU.

DU CONTRAT SOCIAL – ROUSSEAU – LIVRE III CHAPITRE XV

*Les députés du peuple ne sont donc ni ne peuvent être ses représentants, ils ne sont que ses commissaires; ils ne peuvent rien conclure définitivement. **Toute loi que le peuple en personne n'a pas ratifiée est nulle; ce n'est point une loi.***

# Résultats du Referendum et promulgation

**Le résultat du Référendum peut déboucher sur une proposition ou sur aucune.**

Aucune participation minimum n'est exigée.

La proposition doit être adoptée dans les plus brefs délais dans la(les) localité(s) ou sur tout le territoire.

Le gouvernement n'a pas de droit de veto, il doit traiter les problématiques en amont s'il ne souhaite pas que les citoyens s'en saisissent eux-mêmes.

## **LE BOUQUET DE PROBLÉMATIQUES TRAITÉES SERA ENSUITE ARCHIVÉ**

Une problématique ne pourra être réouverte avant 1 an.

Sauf si les déposants eux-mêmes constatent que la loi ou décision prise mérite un réajustement (manque de garde-fou, effets néfastes ou dangereux constatés)

Tout citoyens peut les solliciter pour réouvrir le dossier.

Les élus ne peuvent pas créer des lois bloquantes ou interférer avec les dispositions adoptées.

L'EU ne doit pas interférer avec le processus démocratique pour le bien commun et la politique intérieure.



## QUESTION 11 – CONTRÔLE DU PROCESSUS GLOBAL

Selon vous, quelles mesures mettez-vous en œuvre pour contrer les tentatives de manipulation sur l'ensemble du processus (lobby, propagande médiatique, corruption, pouvoir de l'argent, récupération politique, ...) ?

# BEMOLS

## Baromètre de sécurité : accès à la plateforme

**La sécurisation de l'accès citoyen à la plateforme et la non-usurpation d'identité se font par une authentification à 2 facteurs.**

Les citoyens français **inscrits sur les listes electorales, fact-checkés vivants, et répondant à leur contact administratif** se verront envoyer à leur adresse un kit de 1ere connection avec un login et mot de passe qu'ils pourront changer.

A chaque connexion, ils devront entrer **login, mot de passe et code unique éphémère à générer au moment de la connexion** par l'un de ces dispositifs :

- S'ils ont un smartphone, un code leur permettant de télécharger l'application « fingerprint Secure Key »
- Sinon, un appareil generateur de code « Secure Key »

*C'est le type de dispositif utilisé pour les comptes en ligne chez HSBC par exemple.*

Les citoyens non-français possédants une carte de résident mention « résident longue durée-UE » sont en droit de participer aux débats et pourront faire une demande en envoyant une copie, fact-checkée auprès de l'administration.

# BEMOLS

## Baromètre de sécurité : secret des Délibératums

**Il est important que ni les médias, ni les lobbies ne puissent anticiper un Déliberatum. L'ordre d'importance des bouquets est donc invisibilisé pour tous, y compris pour le Conseil Citoyen des Déliberatum.**

Sur la plateforme, on peut individuellement sur chaque problématique, consulter le nombre de votes et les autres problématiques du bouquet auquel elle appartient mais l'ascenseur, c'est à dire **l'ordre des Déliberatum, n'est visible pour personne.**

Le CCDum peut toutefois vérifier que l'ordre soit bien logique dans les calculs de la plateforme mais l'accès à cette fonction est libéré aléatoirement pour un seul membre de l'équipe par Déliberatum.

De même, les **citoyens participants sont anonymisés par des codes alphanumériques** en lieu et place de leur nom. Il n'est donc pas possible de remonter à une source.

## Baromètre de corruption de l'information

**Comment faire pour éviter que les votes de personnes qui n'ont pas suivi les Audiences Citoyennes soient manipulés par les médias ? L'accès à l'information n'est pas encore uniforme en France. Certaines personnes n'ont pas le temps ou l'intérêt. Comment éviter les votes arbitraires ?**

Nous en avons parlé pour le Pass constitutionnel, mais cela pourrait être étendu si nous devons faire face à de la désinformation constante par les médias. Pour responsabiliser les votes finaux, on pourrait penser insérer dans le processus au moment du referendum et préliminaire au vote, un **QCM vrai / faux permettant d'évaluer la fiabilité et le niveau de connaissances du sujet par le votant.**

Cela permettrait **d'éviter les votes hasardeux** sur des sujets d'importance. Il semble normal qu'on accorde plus d'intérêt à un vote sur son degré de connaissance du sujet lorsqu'il y a des conséquences nationales et géopolitiques cruciales.

Il pourrait ainsi y avoir un **barème sur 4 tranches** : 20% 40% 60% et 100% pour la valeur du vote accordée en fonction des réponses au QCM. Cela **pousserait les votants à réellement s'impliquer et à se renseigner avant de voter.** Cela minimiserait l'impact de ceux qui se basent sur de fausses informations ou qui voteraient sans vraiment comprendre ou à la légère.

Pour ce faire, en terme de méthode, le QCM serait fait à partir d'annonces vraies/fausses et devrait rester sur des questions basiques mais élémentaires autour du sujet ainsi que des questions sur les répercutions logiques censées être connues par le grand-public.

Si on reste sur un vote bulletin, cela imprimerait 4 type de QR code à usage unique par referendum qu'il suffirait de lire au moment du décompte, en faisant 4 tas de bulletin pour lui attribuer le % de valeur à la fin. Coté votant, il répond au QCM et passe le bulletin de son choix dans la machine qui imprime le QR code au dos.

Avec la machine mécanique, le QCM et le système de valeurs seraient directement intégré au système.

# BEMOLS

## Baromètre de corruption des experts

**Les Experts seront consultés à la discrétion des Citoyens sur une base de donnée d'experts reconnus dans le domaine, mais pas exclusivement. Ces experts ne doivent pas avoir été contractés par un lobby du secteur concerné, à moins d'être positionné dans l'opposition à ce lobby.**

Est entendu comme expert tout économiste, scientifique, ingénieur supérieur, chercheur ayant *par exemple* un minimum de 6 années d'expérience. Sont acceptés sous forme de « témoignages » les travailleurs ou personnes au contact du sujet/domaine/problème depuis plus de 5 ans ou victimes sérieuses.

Les lobbies, groupes d'intérêts économiques ou corps politiques sont exclus du déclenchement de délibératum **mais pas du débat**. Ils pourront s'exprimer, par simple demande, invités en débats face à face avec nos experts lors des Audiences Citoyennes. Les députés ont dans ce cadre le droit à la parole en Audience débat.

Afin que nos experts ne soient pas corrompus, les Citoyens pourront en appeler à s'exprimer autant qu'il leur convient et le choix des experts à entendre sera validé par le CCdum. Le débat démarre sur un minimum de 3 experts et pourra se prolonger jusqu'à avoir entendu au maximum 50 experts, *exemple de limite* pour que cela ne s'étende pas indéfiniment.

Les Audiences Citoyennes auront lieu le soir ou le week-end avec un service de navettes gratuites afin de permettre à un maximum de personnes d'y assister si elles le souhaitent.



# BEMOLS

## Baromètre de sécurité : votes pour le Délibératum

### Une problématique gagnera en importance par l'intérêt qu'elle suscite auprès des citoyens qui souhaitent la voir traiter en Délibératum

Le seul **vote utile recueilli est le vote POUR.**

Le vote CONTRE n'est pas recueilli parce qu'il pourrait être compromis et nous n'avons pas besoin de confronter les deux pour mesurer la température. Sachant que ce serait de toute façon partiellement représentatif, le hasard pouvant faire que plus de personnes contre auraient vu cette problématique que de personnes pour. La balance serait faussée.

Il n'est donc pas possible de downvoter une problématique, **nous ne mesurons que le succès de la problématique** en fonction de l'engagement des citoyens en général, des citoyens directement concernés qui sont impactés ou non impactés, de la taille de la communauté citoyenne qui serait touchée directement et indirectement, de la zone géographique concernée, etc.

*Admettons qu'une problématique à laquelle vous êtes opposé soit lancée comme « l'arrêt de la circulation des voitures en ville », son importance serait mesurée en fonction des citoyens qui y adhèrent mais contrebalancés par la proportions des automobilistes qui adhèrent aussi et autre facteurs pertinents. Il faudra par exemple que la définition de la problématique, de son impact et des tords qu'elle fait, convainquent assez d'automobilistes ou dénombrent un taux de victimes ou de dégats environnementaux important pour qu'elle dépasse d'autres problématiques qui aurait un score d'adhésion plus important dans l'ascenseur des problématiques.*

# BEMOLS

## Baromètre de corruption du Déliberatum

**Les corps politiques sont exclus du déclenchement de déliberatum.**

**Les lobbies ou groupes d'intérêts pourraient lancer des citoyens convaincus des mêmes intérêts dans l'initiative d'un Déliberatum ou même avoir l'idée saugrenue de payer des voix.**

Cette stratégie ne peut pas tenir la distance. Compte tenu de la nature la participation libre et très large des citoyens, de l'algorithme raisonné, des débats en audiences citoyennes où tout ce qui est dit est fact-checké et dénoncé publiquement en cas de contre-vérité ou de distortions.

Les rapports scientifiques présentés seront confirmés au cas par cas afin de croiser les données et de les valider : *réputation et sérieux de l'expert, vérification des données*.

Les intervenants s'engagent dans leurs propos en acceptant l'invitation et une sanction légale sera définie en cas de rapports reposants sur des témoignages, études scientifiques, données fausses ou trompeuses.

Les intervenants ayant tenté de tromper les citoyens seront exposés et exclus de tous les débats futurs pendant 10 ans.

# BEMOLS

## Baromètre de plans sur la comètes

**Les citoyens ne sont ni tous raisonnables ni tous cohérents. Il est certain que des problématiques ou des propositions de solutions farfelues peuvent émerger.**

Les citoyens entre eux vont s'autoréguler mais parfois de fausses croyances, des raccourcis, des mauvais calculs ou un esprit vicieux peuvent formuler des propositions incohérentes ou dangereuses.

Les citoyens doivent pouvoir **bénéficier de tout support informatif, juridique et légal leur permettant d'avancer dans leur réflexion**. Le débat et les ateliers **seront encadrés par des experts en holocratie/sociocratie qui arbitrent les échanges et les guident a minima** avec pour objectif que les propositions soient de qualité.

Cet arbitre pourra donc consulter une sorte de « Conseil de connaisseurs » sur le sujet traité qui pourra fournir des informations spécifiques et répondre aux questions que les citoyens pourraient se poser. Ce conseil serait composé de citoyens expérimentés, d'experts, de chercheurs, d'élus bienveillants, etc et serait constitué par le CCDum pour le Déliberatum et dissolu à sa fin.

# BEMOLS

## Baromètre de data sécurité

**Pour que nos algorithmes fonctionnent à la perfection, il nous faut recueillir des informations permettant de déterminer au fur et à mesure des délibérations les « communautés citoyennes » par critères**

Cela signifie que si les citoyens acceptent de répondre ponctuellement à une question ou de remplir des critères ou d'être mappés en fonction de problématiques qu'ils déposent, le programme disposera d'une base de connaissance des citoyens très précise dans le temps. La protection de ces données et l'anonymisation est donc de première importance.

Pour cela, nous pensons qu'il faut réfléchir sérieusement à une configuration ultra-sécurisée. Nous explorons des pistes de décentralisation qui permettraient à chacun de conserver ses propres données sur sa propre machine et qui s'autodétruisent en cas de tentative d'intrusion tierce.

Nous devons toutefois stocker les données de ceux qui se servent d'un ordinateur public et qui n'ont pas d'équipement personnel. Le système devra de toute façon être sécurisé.



## QUESTION 12 – IMPACT SUR LES REPRÉSENTANTS

Selon vous, quel est l'impact du RIC sur la démocratie représentative ?  
Quel rôle les élus et le gouvernement jouent-ils une fois le RIC en place ?

# Inclusion des élus dans le processus

Nous sommes actuellement dans un mille feuille administratif où il est parfois peu clair pour les citoyens et les acteurs eux-mêmes de savoir qui est en charge de quoi. La plateforme de Déliberatum permettra non seulement **de remonter des rapports bruts et synthétisés aux niveau des Collectivités Territoriales, mais aussi au niveau National.**

Elle permettra aussi aux Citoyens de savoir **ce qu'il en est du traitement du sujet en question**, mais aussi d'appréhender le nombre de citoyens concernés ou de se rapprocher d'Associations qui lui permettront d'affiner la problématique, d'obtenir des informations, voire de découvrir qu'il y a peut-être déjà des solutions en pratique.

On a pu le constater lors du Grand Débat, beaucoup de Maires de Commune sont confrontés à des problématiques de terrain qui ne remontent pas ou difficilement. La plateforme permettra une **vision transversale, transterritoriale et transcommunautés citoyennes des problématiques**, avec des capacités d'analyses et des rapports aux multiples bénéfiques.

Le Délibératum n'est pas seulement un excellent outil de démocratie, ça peut être aussi **un très bon outil pour les élus.**

Les problématiques citoyennes les plus dominantes, bénéficiant d'une large adhésion citoyenne selon l'algorithme raisonné, seront **traitées en Déliberatum**, c'est à dire en Audiences Citoyennes, afin de mieux **informer et débattre le sujet, puis de dégager des solutions citoyennes. Il n'est pas exclu une collaboration étroite avec des acteurs locaux** (Commune, région, intercommunalité...) **ou nationaux** (députés, sénateurs,etc) qui souhaitent soutenir certains Délibératum.



## QUESTION 13 – VALEURS

Selon vous, qu'est-ce que le RIC doit permettre de faire émerger et doit permettre de combattre ?  
Que doit-il être (valeurs et vertus) ou ne pas être (inconvenients) selon vous ?

# Les Valeurs d'un bon RIC

## Il doit permettre

- De remettre le bien-être des citoyens au coeur des préoccupations
- De mettre de la cohérence et du bon sens dans les décisions politiques
- De redresser la situation de notre pays sur tous les plans
- D'accélérer les décisions et la modernisation de notre pays
- De créer une meilleure société par l'intelligence collective
- De répondre aux exigences d'urgence écologiques et de santé publiques avant les intérêts particuliers
- De recréer des liens et de la solidarité entre les citoyens, de réunifier le pays

## Il ne doit pas

- Etre partial, ni seulement favorable au plus grand nombre, il doit être juste pour chaque taille de « communautés citoyennes »
- Etre compliqué à mettre en oeuvre, ni couteux
- Monter les citoyens les uns contre les autres



# Contexte et raisons impératives d'un RIC



Un refus de projet démocratiquement cohérent par le gouvernement enterrerait les fondements même de notre dite « République Démocratique ».

République démocratique signifie que le peuple est souverain et doit être à **l'origine des lois** au travers de ses institutions qui elles-mêmes se doivent **de traduire et de respecter la volonté générale**.

Hors notre pays traverse une **crise de représentativité** et les gouvernements successifs mènent **des politiques qui ne traduisent pas l'intérêt général**

- un nombre considérable de secteurs publics manquent de moyens,
- dégringolade de la 4e à la 7ème puissance économique du monde (*juillet 2018, Le Figaro*),
- les pertes industrielles croissantes et le chômage explosif,
- la vente dangereuse de nos actifs / technologies de pointe,
- les politiques environnementales et de santé alors que tous les indicateurs sont au rouge,
- augmentation des suicides liés au fonctionnement de la société
- la multiplication des colères du peuple, sans réponse politique : manifestations / grèves / répression
- etc



## QUESTION 14 – PIÈGES À EVITER

Selon vous, quels sont les points clés qui pourraient rendre votre proposition de RIC inopérant si l'on n'y prend pas garde ?  
Quels sont les pièges à éviter et obstacles à surmonter ?

# BEMOLS

## Baromètre du hasard

### **Contre le concept d'Assemblée Citoyenne tirée au sort, pourquoi écarter le concept ?**

Si l'on part du temps pour exposer et réfléchir des propositions lors d'une Assemblée, on peut très vite se retrouver avec une infaisabilité puisqu'il faudrait des semaines pour tous les étudier et débattre si l'on souhaite représenter légitimement toute la population.

Même à raison d'1 seule proposition par département sur 30 minutes, nous serions à 1 semaine d'Assemblée.

$101 \times 30\text{min} = 50,5\text{h} = 6 \text{ jours de } 8\text{h}$

Sans compter les difficultés de débats à 100 personnes ou plus.

### **Le fait de débattre plus d'1 journée, expose les participants à la possibilité de corruption.**

Parmi 40M d'adultes, il y a des milliers de probabilités de tomber sur 100 personnes qui ne soient pas du tout aptes à décider pour nous sur tel ou tel sujet et nous aurions tord de jouer à la roulette russe. Pour le coup, nous trouvons cela irresponsable et naïf, injuste en terme de démocratie, quoiqu'en disent les organismes de sondages ou autres « expérimentations heureuses ».

Pour nous, le tirage au sort est **utile lorsqu'il est représentatif et qu'il sert à trancher une décision.**

# DEMOS VS ELUS

## Baromètre des pièges de ce processus

**Qu'on fasse le boulot des élus pour zéro copec et qu'ils finissent par se reposer sur nous.**

Idéalement, l'écu devrait avoir un malus sur son salaire.

Une récompense, pécunière ou en avantages, pour leur dévotion et le temps consacré, devrait être attribuée à ceux qui ont travaillé une proposition qui remporte un Réferendum.



## QUESTION 15 – COMPLÉMENTS

Si vous estimez qu'un ou plusieurs éléments de votre proposition n'ont pu être traités convenablement par les questions précédentes ou si vous souhaitez mettre en valeur un ou plusieurs éléments phares de votre proposition, merci de nous détailler ici ce que vous souhaitez préciser.

# Faisabilité à l'huile de coude



Nous partons du principe que l'Etat doit allouer un budget et des salles mais si nous devons le mettre en place avec des moyens serrés pour démarrer, voici quelques rapides calculs pour lancer une phase de test d'1 an.

**Une cotisation d'2€ de tous les citoyens en âge de voter représente à peu près 80M€.** Bien sûr c'est à relativiser puisque c'est compter sur la participation de tous mais c'est une base. Chaque citoyen devrait acheter son dispositif de sécurité Secure key. *Possibilité de le produire nous-même à étudier pour que cela reste en dessous de 30€/personne.*

A la louche

2M€, programmation de la plateforme et de l'application web

1,5M€, équipe réduite de 10 personnes salariés + stagiaires pour le Conseil Citoyen des Déliberatum

400K€, location de locaux sécurisés, frais de fonctionnement, matériel du Conseil Citoyen des Déliberatum

100K€, création d'un programme de formation en ligne à l'arbitrage en holocratie/sociocratie et désignation d'arbitres bénévoles dans chaque commune

Nous avons 36 529 communes et la moitié d'entre elles font moins 500 habitants. Il s'agit d'accueillir un maximum de monde et d'être équipé d'un video projecteur. Demander à des églises dans les petites communes ne serait pas idiot.

1M€ pour 100 000 videoprojecteurs + ecran *grossiste* à 100€

5M€ partenariats salles d'associations pour les 1000 grandes villes soit 5 000€/an/ville – *ça ne va pas très loin, il faut trouver des solutions gratuites*

40M€, fabrication de 20 000 machines de vote mécaniques à 2000€ – on n'est pas obligé de voter le même jour et cela ne consomme rien ensuite

- pour 12 000 pour les petites et moyennes communes, qui seront déplacées
- pour 2 000 pour communes plus grandes, 2 machines qui seront déplacées
- Pour 1 000 pour grandes villes, 3 machines qui seront déplacées
- 30M€ Paiement de 120€/jour + essence pour 1 Gardien de sécurité assermenté et formé /machine durant chaque Referendum et transport

**TOTAL 80M €**

C'est pas l'idéal mais quand on veut on peut.

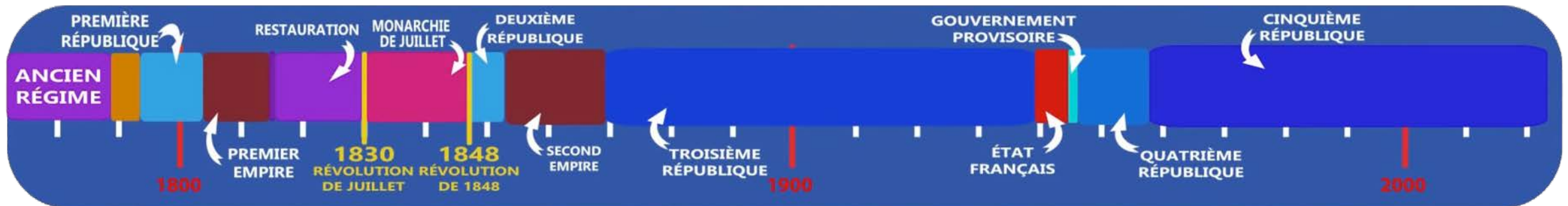
**PROPOSITIONS DE CHANGEMENTS AU NIVEAU DES SCRUTINS ELECTORAUX  
ou POUR UNE VI<sup>e</sup> REPUBLIQUE**

# La Ve République présente des failles



L'histoire des Républiques successives prouve que **notre système mérite sainement d'être remis en question et amélioré.**

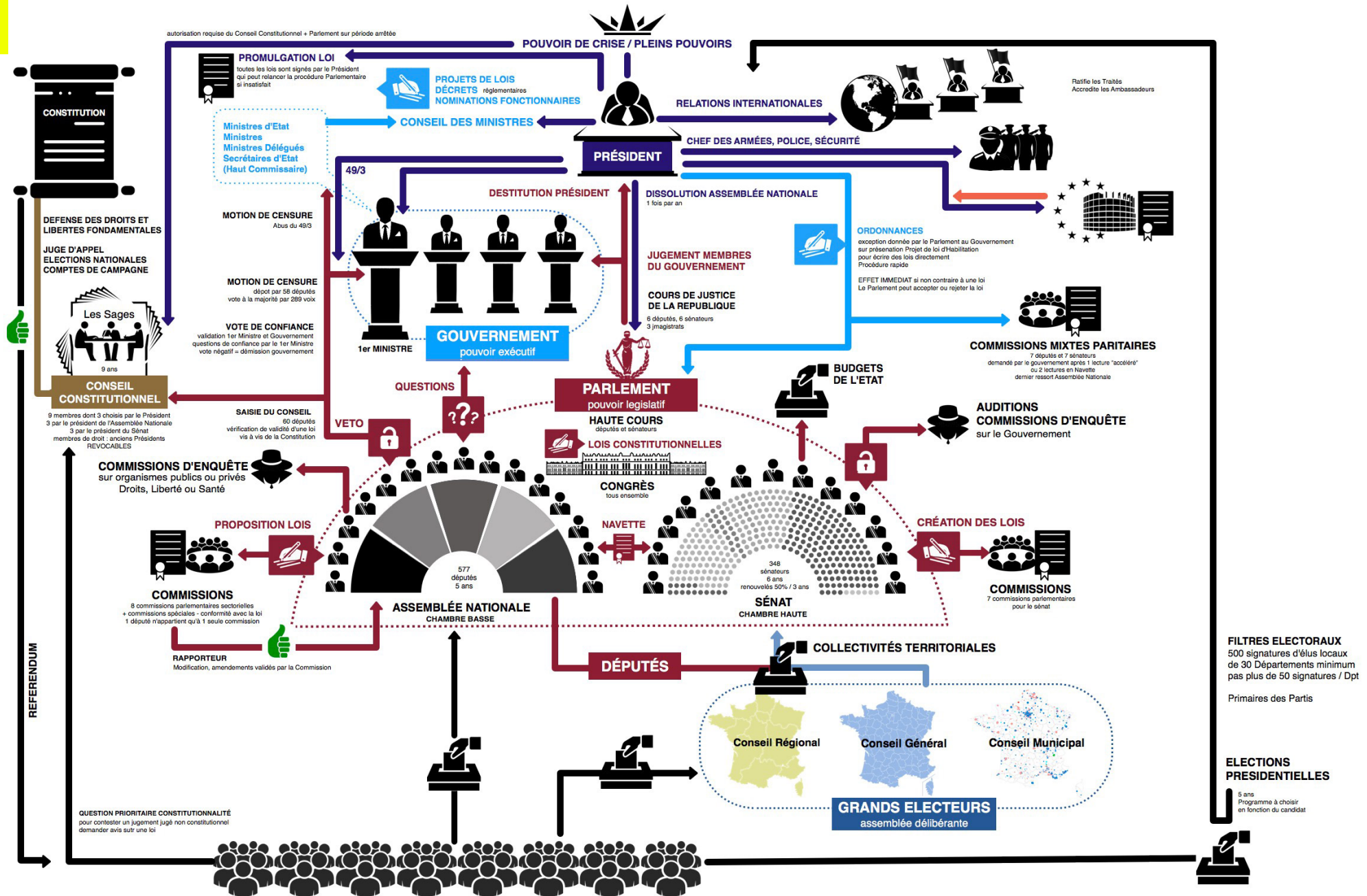
Toujours selon Rousseau, pour **éviter les déviances** et **conserver le bon équilibre**, un **système démocratique** demande au peuple de **continuellement être vigilant**.  
Chaque République s'est vue successivement soit subtiliser le pouvoir, soit interrompre brutalement par une guerre.  
Honnêtement, si vous vous croyez à l'abri avec la Ve République, c'est une vision naïve de notre situation.



*Voots - Vulgarisation Politique*



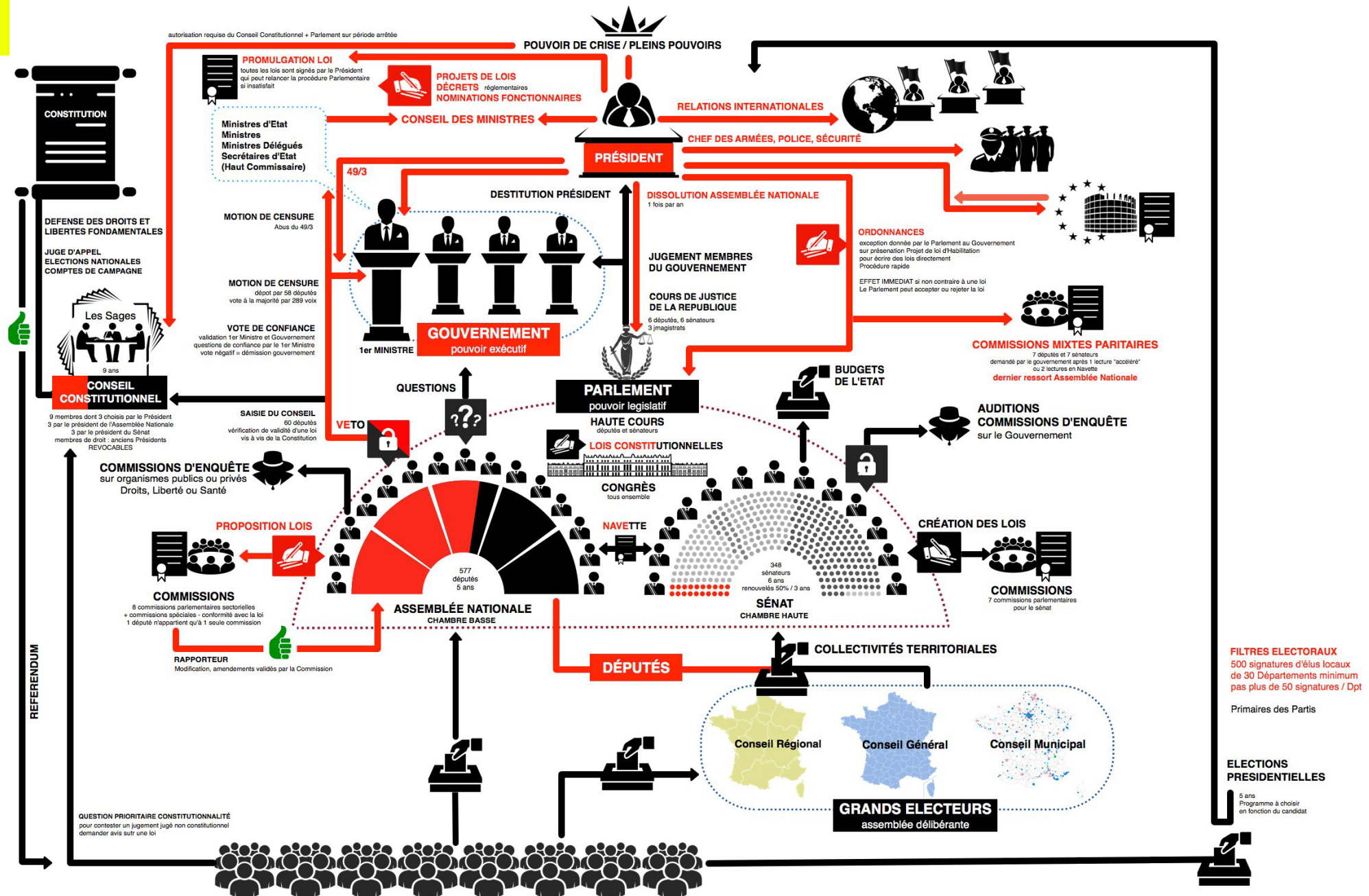
# Ve République



# Ve République

Gouvernement actuel

Pouvoirs en rouge



# Mises en garde de la Ve

## N'importe quel gouvernement peut prendre en 2 mandats la majorité et le contrôle total de nos institutions.

Particulièrement dans la situation actuelle où les changements de membres du conseils Constitutionnels sont en rotation d'ici à 2025.

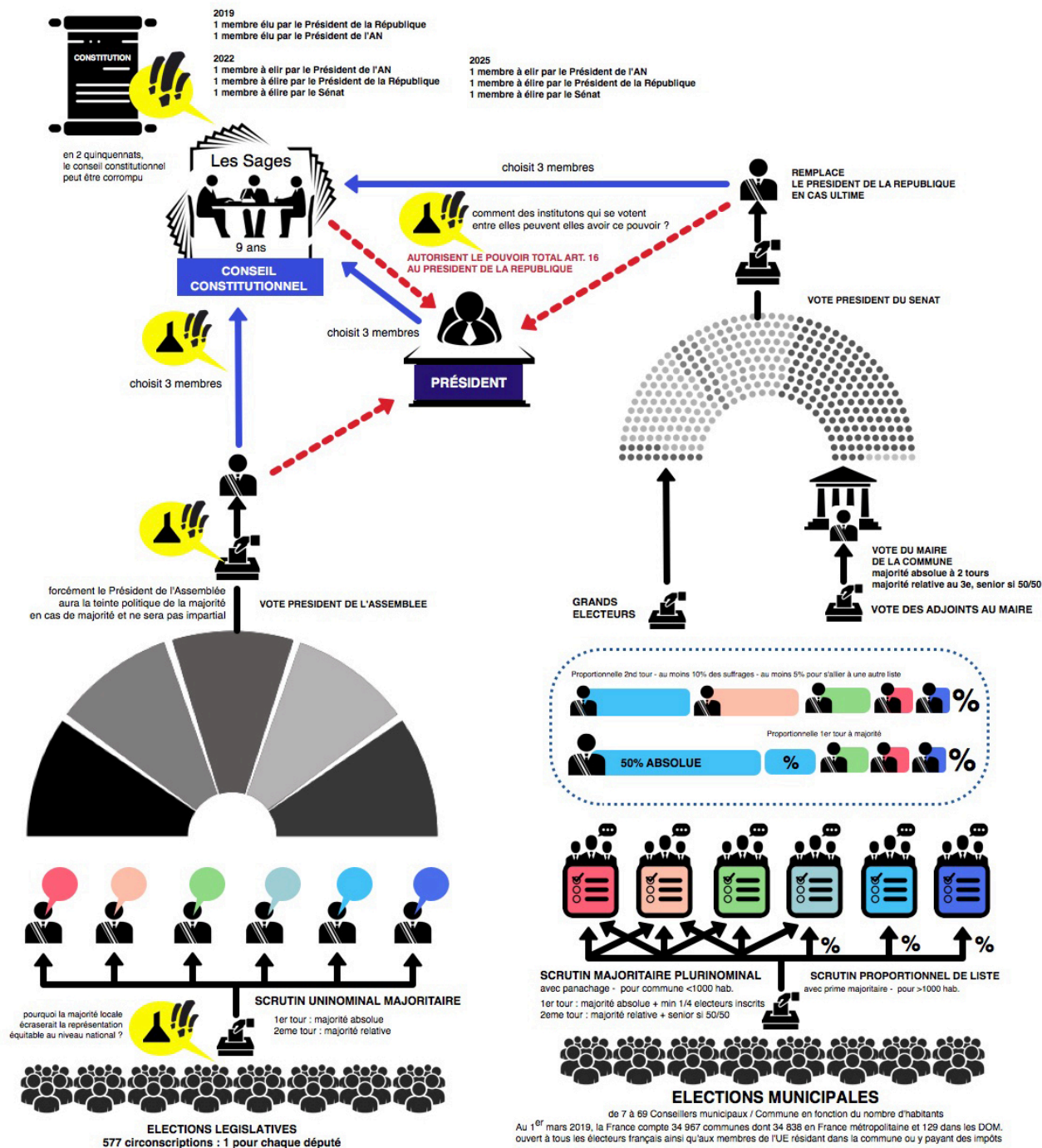
Nous alertons les citoyens sur le fait que le Sénat et le Conseil Constitutionnels sont aujourd'hui les seuls remparts permettant d'empêcher une main basse sur notre Constitution. Vote par les 2 chambres au Congrès + approbation du Conseil Constitutionnel.

Les municipales permettent indirectement d'élire le Sénat. Ce sont donc des élections de première importance, qui détermineront le sort de notre souveraineté.

En effet, une fois la majorité obtenue dans les 2 chambres du Parlement, un gouvernement, grâce à la nomination à majorité des Présidents de chaque Assemblée, pourra nommer des membres du Conseil Constitutionnel de sa préférence.

Après cela, un gouvernement, ayant une majorité dans les deux chambres, sera en roue libre, pourra changer la Constitution à sa convenance sans aucun contre-pouvoir et même invoquer l'Art. 16.

Bien sûr pour que cela arrive il faudrait que les citoyens qui votent soient en majorité pour ce même gouvernement et que beaucoup d'autres, par exemple écoeurés, n'aillent pas voter.



# Déséquilibre entre nos Institutions et la Démocratie



Notre situation : nous sommes dans une **République de souveraineté nationale** et non de souveraineté populaire comme le précausait Rousseau.

En ce principe, les élus se réclament d'un **mandat non impératif sous prétexte qu'ils ne représenteraient pas que leurs électeurs mais la nation toute entière.**

Hors, lorsque le Gouvernement **dicte les lois au Parlement et que le Parlement n'est plus représentatif de tous les citoyens**, nous ne sommes plus en République Démocratique.

Aujourd'hui, **les pouvoirs sont concentrés sur le Chef de l'Etat car lorsqu'il détient la majorité aux élections législatives**, soit un Gouvernement et une Assemblée Générale soumise à ses quatre volontés, **les citoyens et l'opposition n'ont aucun contre-pouvoir réel** (*sauf motion de censure avec dissolution du Gouvernement qui peut se bloquer par un 49/3 et dissolution boomerang de l'Assemblée par le Président*).

Autrement dit, dans ce cas de figure, selon Rousseau, nous sommes en **Monarchie Présidentielle**.

A bien y regarder, **les contre-pouvoirs ont été totalement anéantis** par quelques subtiles changements au courant de la Ve.



## RÉPUBLIQUE

### POUVOIR EXECUTIF

Gestion d'Etat  
pour le  
Bien Commun



Souverain  
Ecrit les lois  
par la voie de  
représensants

### POUVOIR LÉGISLATIF

## DÉMOCRATIQUE





## ROUSSEAU - LIVRE III du CONTRAT SOCIAL

*« Qu'est-ce donc que le Gouvernement? »*

*Un Corps intermédiaire établi entre les sujets et le Souverain pour leur mutuelle correspondance, **chargé de l'exécution des loix et du maintien de la liberté, tant civile que politique.** »*

*« ... Alors il se fait un changement remarquable; c'est que, non pas le Gouvernement, mais l'Etat se resserre: je veux dire que **le grand Etat se dissout & qu'il s'en forme un autre dans celui-là**, composé seulement des membres du Gouvernement, & qui n'est **plus rien au reste du peuple que son maître & son tyran**. De sorte qu'à l'instant que **le Gouvernement usurpe la souveraineté, le pacte social est rompu**, & tous les simples citoyens, rentrés de droit dans leur liberté naturelle, **sont forcés, mais non pas obligés d'obéir.** »*

# Le couic des élections législatives



De 1981 à 2002, nous avons eu des **gouvernements de cohabitation** qui même s'ils avaient des défauts ont quand même donné lieu à des mandats successifs de même Président.

En 2000, le **passage au quinquennat présidentiel** est approuvé par referendum mais cette **manoeuvre pour faire coïncider les élections présidentielles et les élections législatives** met en réalité toute notre démocratie en échec.

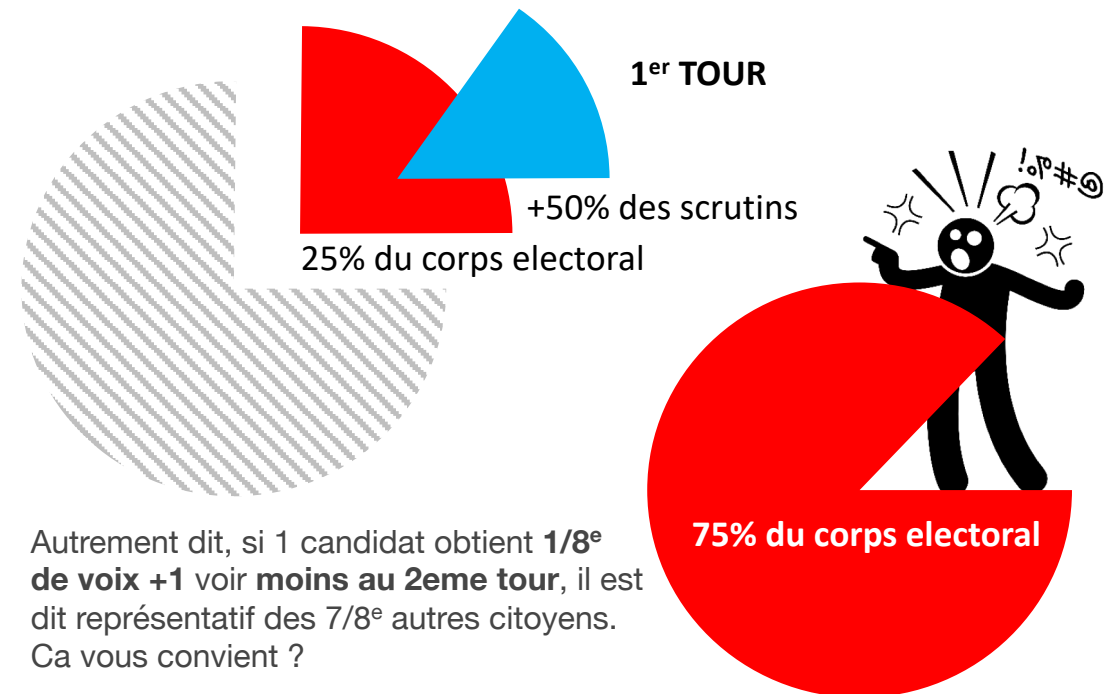
Depuis 3 mandats, nous subissons une **hyper présidentialisation de la politique gouvernementale** et une chute vertigineuse de représentativité des citoyens et de la volonté générale. Très logiquement, **les citoyens donnent la majorité parlementaire au Président fraîchement élu**, par confiance aveugle des promesses électorales, ce qui lui donne tous les pouvoirs.

**Problème #01 :** nos représentants sont là pour représenter le peuple et non le gouvernement. Les élections législatives doivent redevenir asynchrones aux présidentielles.

**Problème #02 :** Le système de scrutin des élections législatives ne permet pas la représentativité des citoyens.

Le scrutin uninominal majoritaire à deux tours, grand favori depuis 1852, y compris pendant le Second Empire - à l'exception de la IVe République qui pratiquait la *Représentation Proportionnelle*.

## Scrutin uninominal majoritaire à deux tours



# Le couac de l'opposition réduite à brasser de l'air



Hors **ce procédé de votation simultanée Présidentielles/Assemblée Générale rend caduque l'action du Parlement**, c'est à dire notre souveraineté. Parlement qui fait les lois en notre nom et qui se retrouve **soumi à la volonté seule du Président et du gouvernement qu'il s'est lui-même choisi**.

L'Assemblée nationale a pour **devoir de contrôler la politique du gouvernement**. Hors lorsqu'elle est majoritairement du parti présidentiel comme c'est le cas actuellement, **ce contrôle n'existe plus que sous la forme de protestations veines de l'opposition**. Quoique chacun en pense, le Président sait qu'il peut alors tout faire. Le seul contre-pouvoir devient alors l'impopularité.

Alors, aujourd'hui, si notre Président ne fait peut-être pas peur a tout le monde, quid de demain ? Tout le monde devrait être extrêmement inquiet. Un tyran pendant 5 ans, c'est aujourd'hui possible. Le tout légitimé « parce que vous avez voté ».

**Problème #03 :** Un représentant politique peut nous promettre n'importe quoi impunément : L'article 27 de la constitution française du 4 octobre 1958 dit : « Tout mandat impératif est nul. »

**Problème #04 :** La légitimité du vote citoyen est faussée par de nombreux facteurs : manipulation médiatique, système des partis, non représentativité et désintérêt, inculture politique.

**Problème #05 :** La popularité d'un Président et des actions d'un Gouvernement repose sur les médias dont le rôle de contre-pouvoir et d'éthique est lui-même largement caduque.





JEAN JACQUES ROUSSEAU.

### DU CONTRAT SOCIAL - ROUSSEAU – LIVRE II CHAPITRE III

« Si, quand **le peuple suffisamment informé délibère**, les citoyens n'avoient aucune communication entr'eux, **du grand nombre de petites différences résulteroit toujours la volonté générale**, & la délibération seroit toujours bonne.

Mais quand il se fait des brigues, **des associations partielles aux dépens de la grande**, la volonté de chacune de ces associations devient générale par rapport à ses membres, & particulière par rapport à l'Etat; on peut dire alors **qu'il n'y a plus autant de votans que d'hommes, mais seulement autant que d'associations**.

Les différences deviennent moins nombreuses & donnent un résultat moins général. Enfin, quand une de ces associations est si grande qu'elle l'emporte sur toutes les autres, vous n'avez plus pour résultat une somme de petites différences, mais une différence unique; alors il n'y a plus de volonté générale, & l'avis qui l'emporte n'est qu'un avis particulier.

Il importe donc, **pour avoir bien l'énoncé de la volonté générale qu'il n'y ait pas de société partielle dans l'Etat**, & que chaque citoyen n'opine que d'après lui. (...) Que s'il y a des sociétés partielles, il en faut **multiplier le nombre et en prévenir l'inégalité**, comme firent Solon, Numa, Servius. Ces précautions sont les seules bonnes pour que la volonté générale soit toujours éclairée, & que le peuple ne se trompe point. »



## La fin des partis



On nous rétorque donc que nous avons les urnes, que **nous avons voté et élu ce Parlement**.  
Non. **Nous avons voté pour des Partis**. Partis qui ne sont plus représentatifs de l'ensemble du peuple.

Le système est ainsi fait que nous avons tout ordonné autour de **formations politiques (Les Partis) qui se mènent une guerre contre-productive et sans fin entre Partis mais aussi en interne**. Force est de constater que les Partis ne remplissent plus leur rôle et que la **"vertue"** que prônait Rousseau au niveau Etatique s'est transformée **en batailles de camps et non en travail pour le bien commun**.

Si nous prenons le problème à la source, c'est toute la légitimité de l'élus qui est biaisé :

- par l'**allégeance à un Parti** afin d'avoir une chance d'être élu
- par le mandat non-impératif qui permet de **faire des promesses et de ne pas les tenir** à moins de vouloir être réélu mais, pour nous, c'est jouer à la roulette russe tous les 5 /6 ans
- par les **petits arrangements avec certaines "communautés" pour gagner de l'électorat**

A cela s'ajoute, sous l'argument de la "non-professionalisation politique" soit disant saine, **un système électoral qui permet à n'importe quel loup sorti du bois de faire partie de nos institutions sans aucun critère sélectif** autre que sa capacité à charmer un Parti et des électeurs (pourvu qu'il soit français, ou Européen pour certains postes).

Pour peu qu'ils fassent **allégeance au Parti qui les propulse**, des citoyens de plus en plus lambdas écrivent nos lois sans aucune formation. Un parti neuf comme on le voit aujourd'hui a quand même recruté ... des cas ahurissants. Bref, c'est le champ des sirènes électorales, une farce de Molière, et la débandade généralisée. L'entresoi politique des Partis est dépassé et rend la politique insoutenable.

« Si on confiait au diable  
l'organisation de la vie publique,  
il ne pourrait rien imaginer de  
plus ingénieux »

SIMONE WEIL, À propos des partis.

Pour avancer, notre pays a **besoin d'unité, de cohésion, de collaboration et de confiance**.  
Pour cela, nous proposons de **faire évoluer le système électoral Présidentiel, Legislatif et Sénatorial**.

# ELECTIONS PRESIDENTIELLES



Il faut donc cesser cette tendance à une majorité écrasante et construire **un Projet Politique Composé par le vote.**

En étant ambitieux, nous pourrions donc **sortir les Partis du jeu politique**, qui redeviendraient de simples Clubs de pensées et d'échanges politiques comme ils l'étaient en 1901. Nous remettrions **le projet politique au coeur du choix citoyen.**

## UN 1<sup>ER</sup> TOUR POUR CONSTRUIRE LE PROGRAMME PAR MODALITÉS

Nous **voterions pour des mesures politiques sans savoir qui se cache derrière ces mesures.** Le mandat serait bien sûr impératif et tout changement d'axe devrait faire l'objet d'un référendum.

**Chaque candidat aux élections devrait se ranger derrière chaque mesure politique, les siennes et celles des autres, en tant que favorable ou contre.** L'électeur voterait non plus un programme packagé mais pour chaque mesure : POUR, CONTRE, BLANC, construisant ainsi son programme idéal. Bien sûr les mesures d'équilibre économique seront à voter en lots cohérents.

C'est **selon la somme des mesures idéales de la majorité que le programme serait défini.**  
Il ne sera pas encore divulgué.

Si des mesures sont contradictoires, un consensus sera requis par débat afin de trouver un compromis ou bien, s'il n'y a pas consensus possible, rejeter la moins populaire et prendre alors la suivante dans l'ordre de la majorité des votes. Ainsi les politiques qui tiennent à leur mesure et à leur chance d'être élu tenteront de trouver une solution.

Ce débat permet de **cerner la capacité d'ouverture, de dévouement au bien commun et de conciliation des candidats.**  
Bien sûr à ce stade, les candidats n'ont pas le droit de dire de quelles mesures ils sont l'auteur sous peine de perte de points.

# ELECTIONS PRESIDENTIELLES



## UN 2ème TOUR POUR CHOISIR LE PRESIDENT ET LES MINISTRES

Dans un 2ème temps, nous pourrions **départager les personnes candidates par un vote cette fois de popularité.**  
**Une fois le vote de programme terminé mais non divulgué,** les débats se concentrent sur **la qualification à la fonction.**

Pour **le Président, sa capacité diplomatique, son éthique, sa capacité d'arbitrage et de réaction en situation de crise,** sa vision des rapports internationaux et sur l'Europe, enfin son équipe gouvernementale.

Pour les **Ministres préconisés par chaque candidats, leur compétences à prendre le secteur et ses difficultés en charge.**

Nous **votons alors à la fois pour le Président et pour les Ministres** à la majorité en **vote plurinominal et surtout panaché.**

Le candidat **le plus adéquat aux votes du programme et à la fois le plus populaire sera Président.**  
Le Président élu et le programme défini sont enfin divulgués.

Les Ministres qui se sentent en contradiction avec le programme peuvent alors se retirer.  
Les Ministres des listes restants constitueront le Gouvernement par **selection des Ministres votés comme les plus populaires.**

Nous aurons donc **un programme et un Président en adéquation avec la volonté du peuple et un Gouvernement mixte en phase pour l'appliquer.**  
Une team convaincante, dédiée à la Nation et à sa fonction, non à un cercle de copinage ni à un Parti.

On pourrait aussi imaginer que la permutation de Gouvernement ne se ferait que **3 mois après les élections,** le temps pour le nouveau gouvernement de **préparer le programme économique le plus adapté pour le Projet composé,** à faire valider par une nouvelle chambre consultative au Parlement : une **Chambre des Economistes.**

## ELECTIONS LEGISLATIVES



Il faudrait à minima changer les élections législatives par un **vote à la proportionnelle nationale** sur votes de l'ensemble du territoire, plus représentatif pour des députés qui légifèrent au niveau national. Et **dispatcher les Députés par ordre des meilleures majorités dans chaque circonscription**. (pas une proportionnelle à 20% comme annoncé en ce moment)

Il faudrait **décaler ces élections 1 an après les élections Présidentielles** pour que ça ne coïncide pas et que les citoyens puissent **appréhender leur nouveau gouvernement avant de décider le degré de pouvoir / opposition à lui attribuer**.

# ELECTIONS LEGISLATIVES



En poussant plus loin, **les étiquettes de partis devraient être oubliées** contre une **proportionnelle de représentation des « communautés citoyennes »**.

On voterait en fonction de **ce que le député est POUR, CONTRE ou MITIGÉ dans le Programme National et de même son avis sur les grandes questions en cours dans le Déliberatum.**

Si les projets de loi du gouvernement découlent d'un **programme voté par les Français**, on proportionne l'opposition à ce qu'elle sera en réalité au niveau national.

Pour le reste, la fonction des élus sera de **traiter les remontées citoyennes des Déliberatums** tout au long de leur mandat pour éviter un RIC. Les Déliberatum deviendront une sorte d'observatoire et d'outil pour les Députés. Afin que le RIC ne soit déclenché qu'en ultime recours si les politiques nient la volonté du peuple. Il relève de l'Assemblée nationale de faire entendre la voix de tous et notamment de **veiller à ce que toutes les "communautés de citoyens" soient représentées de façon équitables.**

Les députés peuvent donc s'organiser plus logiquement pour débattre des problématiques législatives à résoudre : pour chaque sujet, chaque député devra appartenir à un groupe **POUR, CONTRE ou MITIGÉ**. Lorsqu'il est mitigé, il pourrait être intéressant que l'élu lui-même puisse déclencher un Referendum consultatif pour se positionner sur certaines questions.

Au Parlement, ces 3 groupes se font face à chaque fois. C'est bon de se déplacer, ça empêche de s'endormir. Non, évidemment, c'est impraticable. Plus sérieusement, **les groupes de travail et les temps de paroles se distribuent entre ces 3 rapports de force seulement POUR, CONTRE ou MITIGÉ**. Il n'y a plus d'étiquette de parti, comme le dit si bien notre Constitution : « Le droit de vote des membres du Parlement est personnel. », on défend un point de vue autonome, représentatif de sa « communauté de citoyens ».

# ELECTIONS SENATORIALES



A contrario, les elections sénatoriales dérivent d'un système de vote des citoyens à la proportionnelle qui nomment les Grands Electeurs (Municipales, Regionales, etc) qui eux éliront le Sénat.

Là où le bas blesse, c'est que **les Sénateurs sont eux aussi des citoyens lambdas, élus de façon indirecte par un corpus plus représentatif et dit plus professionnel, mais tout de même, il est effarant de constater le manque cruel de méritocratie et de qualification requise aux postes dans nos institutions.**

Il est impératif de **doter notre Parlement d'une chambre plus « éclairée » qui tire notre société vers le haut**, et pour cela nous pourrions imaginer d'y **introduire une proportionnelle dotée d'élus expérimentés** : de scientifiques, de sociologues, de personnes très expérimentées dans chaque secteur et catégories sociales, de personnes "sachantes" représentatives de tous les domaines de la société.

Une sorte de **Sénat d'émérites Citoyens pointus sur domaines/secteurs ou connaissances sociologiques/sociétales.**

Ainsi le **système bicaméral s'enrichirait l'un de l'autre dans un débat de fond** au lieu de se combattre à coup de Partis campés sur des idéologies et des valeurs galvaudées.

Contactez-moi sur fcbk si vous le souhaitez sur le groupe dédiée :  
RIC-concepts